FASCICULE 4 OCTOBRE 1937

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Editorial

Le Cercle de Philosophie et Lettres de notre Alma Mater a voulu commémorer avec éclat le bimillénaire de la naissance d'Auguste. A cette fin, d'accord avec la Société Dante Alighieri, il a organisé deux conférences et une soirée littéraire et dramatique qui ont remporté le plus vif succès.

Nous reproduisons ici le texte de la conférence de M. Léon Halkin sur la Ville de Rome au temps d'Auguste, illustré de remarquables clichés.

L'Université a célébré en novembre dernier le centenaire de l'Ecole des Mines ou, plus exactement, de la Faculté des Sciences appliquées en inaugurant les nouveaux instituts du Val-Benoît. Nous reportons au fascicule suivant le compte rendu de la cérémonie

Les collègues, élèves et amis de M. Joseph Willems de Laddersous ont, au cours d'une manifestation intime le 26 octobre dernier, fêté les quarante années d'enseigne-

ment supérieur de l'éminent romaniste. On trouvera ici les discours qui ont été prononcés à cette occasion par le Recteur, les professeurs Moreau de Melen et Philippin, M. A. Laurent au nom des étudiants et par le jubilaire lui-même.

Omer de Bast et Joseph Mansion ont été enlevés tout récemment par une mort impitoyable. M. H. Chauvin et Mlle Simonne d'Ardenne rappellent avec émotion leur carrière féconde et soulignent la cruauté de la perte que notre Alma Mater vient d'éprouver.

Nous reproduisons ensuite le règlement des deux prix que M. Charles Hanocq a institués au début de cette année et nous attirons l'attention de tous les Amis de l'Université sur l'intérêt et l'importance du concours ainsi ouvert.

La chronique habituelle clôt ce fascicule.

LA RÉDACTION.

La ville de Rome au temps d'Auguste[1]

Au cours de la brillante conférence qu'il a donnée en cette Salle académique sur l'Exposition de la Romanité qui est actuellement ouverte dans la Ville Éternelle, M. le professeur Guido Calza, le savant directeur des fouilles d'Ostie, vous a fait connaître les multiples raisons qui ont déterminé le gouvernement italien à célébrer avec un éclat exceptionnel le bimillénaire de la naissance d'Auguste.

Cette heureuse initiative n'a pas manqué de rallier les suffrages de tous ceux qui pensent qu'Auguste, en fondant l'Empire romain, a provoqué au sein du monde antique de très profondes modifications, dont les conséquences se sont prolongées jusqu'à notre époque. Sans doute il est permis de ne pas éprouver une admiration sans réserves pour la personne du premier empereur, surtout si l'on se rappelle certains traits peu sympathiques de son caractère et les lamentables faiblesses de sa vie privée. Mais qui oserait prétendre que la postérité s'est trompée en donnant son nom au siècle où il a vécu ? N'a-t-il pas réussi à réaliser dans une foule de domaines, aussi bien dans celui de la politique extérieure que dans ceux de l'administration, de la législation, de la littérature et de l'art, une œuvre durable et généralement bienfaisante ?

---

(1) Conférence avec projections lumineuses faite le 2 février 1938 sous les auspices de l'Université de Liége et de la Société Dante Alighieri.

Quant à notre pays, il a des motifs particuliers pour s'associer à la célébration de ce bimillénaire, puisqu'aussi bien c'est Auguste qui lui a donné sa plus ancienne organisation administrative en créant cette province impériale de Belgica, qui était comme la consécration officielle de notre unité nationale; puisque c'est sous son règne, à la faveur de la Paix romaine, que nos ancêtres ont reçu les premiers germes de la civilisation gréco-latine; puisqu'enfin c'est à la Rome impériale qu'ils ont dû les bienfaits plus précieux encore de l'évangélisation. Pendant près de cinq siècles, on l'oublie trop, la Belgique a vu ses destinées confondues avec celles du grand état méditerranéen dont elle faisait alors partie intégrante et elle a été soumise à l'autorité des mêmes souverains, dont le premier en date fut précisément Auguste.

Le programme de la célébration liégeoise du bimillénaire comporte trois séances : après-demain, mon distingué collègue M. Hubaux vous retracera la carrière d'Auguste, et mardi prochain, avec le concours artistique de nos étudiants de la Faculté de philosophie et lettres, il vous montrera comment Auguste a été vu par les poètes et par les dramaturges.

Pour ma part, je me suis proposé de vous entretenir ce soir d'une question qui intéresse à la fois l'histoire politique, l'histoire de l'art et l'archéologie, à savoir des multiples transformations que la ville de Rome a subies sous le règne d'Auguste. Grâce à d'abondantes projections lumineuses, dont plusieurs vous mettront sous les yeux les résultats des dernières campagnes de fouilles, j'espère vous prouver que, considérée sous cet angle, la grande figure du fondateur de l'Empire mérite également que l'on s'incline devant elle.

* * *

Les découvertes archéologiques faites il y a une trentaine d'années ont démontré que Rome est issue d'une petite

colonie de paysans latins, originaires d'Albe la Longue, qui s'étaient installés sur le sommet du Palatin dès le X^e siècle av. J. C.; c'est la *Roma Quadrata*, qui remonte donc à une époque antérieure à la date traditionnelle assignée à sa fondation par Romulus. Au cours des deux siècles suivants, des colonies analogues, composées soit de Latins, soit de Sabins, occupèrent d'autres collines de la rive gauche du Tibre situées dans le voisinage, à savoir l'Esquilin, le Caelius et le Quirinal. Après une période de conflits, dont le souvenir a été conservé par la légende de l'enlèvement des Sabines, ces diverses populations se sont fusionnées et ont constitué la ville de Rome, qui n'était en somme, en ces temps reculés, qu'un important village d'agriculteurs et de pâtres, gouverné par des rois souvent belliqueux.

Sous le règne de l'avant-dernier de ceux-ci, Servius Tullius, qui était d'origine étrusque, une enceinte continue enferma les sept collines sur lesquelles la ville naissante avait fini par s'étendre. On attribue également à ce monarque la division du territoire urbain en 4 quartiers ou régions, qui servirent désormais de base à l'organisation administrative de l'État.

Après la prise et l'incendie de Rome par les Gaulois, vers l'an 387 avant notre ère, l'enceinte de Servius fut relevée et renforcée de façon à posséder une réelle valeur militaire. Elle fit ses preuves au cours de la deuxième guerre punique, lorsqu'Annibal, quelques années après sa victoire de Cannes, vint camper devant la Porte Colline, sans oser toutefois l'attaquer. Il existe encore aujourd'hui, en différents points de la ville, des vestiges de cette muraille, qui était construite en gros blocs de tuf ou de péperin disposés en assises régulières et qui était défendue par un fossé large de cent pieds.

Depuis la retraite du général carthaginois, Rome, dont la puissance n'avait cessé de s'accroître, vit sa population

s'augmenter dans des proportions considérables. Vers le milieu du dernier siècle avant notre ère, au temps de Cicéron et de César, la superficie de la ville avait presque doublé et les habitations avaient débordé dans tous les sens l'antique muraille de Servius; des faubourgs importants s'étaient peu à peu formés le long des grandes chaussées qui partaient de Rome, notamment au Champ de Mars, au Transtévère, dans le quartier commerçant situé au pied de l'Aventin et sur le plateau oriental de l'Esquilin. Quant à la colline du Pincio, qui prolongeait vers le Nord le Quirinal, elle avait été accaparée par quelques propriétaires opulents, enrichis dans le gouvernement des provinces ou dans les spéculations financières, tels Salluste et Lucullus, qui y avaient aménagé des parcs magnifiques, dont les palais, les sanctuaires et les portiques étaient décorés avec profusion d'œuvres d'art où dominaient les statues de marbre et de bronze.

Il est assez difficile d'évaluer avec exactitude le chiffre de la population romaine à l'époque de César; décimée par les guerres civiles, elle devait, selon les calculs récents de M. Carcopino, s'élever au moins à un demi-million d'habitants, ce qui lui assurait le premier rang dans le monde méditerranéen.

En tenant compte de l'étendue des jardins et de la multitude des édifices publics, cette population était, dans certains quartiers, d'une densité extrême. Il n'y avait guère que sur certaines hauteurs comme le Palatin et le Quirinal, où résidaient de préférence les citoyens riches, que l'on rencontrait le type de maison, dit gréco-romain, comportant un atrium et un péristyle avec un seul étage, tel qu'on en a retrouvé de si abondants spécimens à Pompéi et à Herculanum.

Partout ailleurs, là où s'entassaient les familles ouvrières et où pullulaient les étrangers ou les affranchis, Rome avait été obligée de se développer en hauteur plutôt qu'en surface.

Des capitalistes avaient fait construire des maisons à appartements multiples, où l'on comptait jusqu'à cinq étages et qu'on appelait des îles (*insulae*) parce que chacune d'entre elles formait, du moins à l'origine, un tout isolé. Ces énormes bâtisses, où l'on pourrait retrouver les plus lointains ancêtres des gratte-ciel américains, dressaient vers le dehors de hautes façades percées de fenêtres nombreuses et pourvues au premier étage de balcons en saillie ou même de terrasses. Une fresque de la maison de l'impératrice Livie nous a révélé, non sans un peu de fantaisie, l'aspect que présentaient les demeures de ce genre dans la capitale; nous en connaissons aujourd'hui assez exactement l'aménagement interne grâce aux fouilles pratiquées en ces dernières années dans le site antique d'Ostie par les archéologues italiens.

Quant aux rues, dans ces quartiers populaires, elles avaient été tracées au hasard, sans plan préconçu; ce n'étaient souvent que des ruelles tortueuses, mal pavées et où la circulation des véhicules offrait mille difficultés, comme c'est encore le cas de nos jours dans certaines petites villes du Midi. Même au Forum, où s'élevaient les principaux édifices publics, la Voie Sacrée devait bifurquer plusieurs fois dans la traversée de la place avant d'atteindre le pied du Capitole.

* * *

C'est Jules César qui eut le mérite de concevoir le premier un plan systématique pour assurer l'agrandissement et l'embellissement de Rome et surtout pour lui donner en abondance l'air et l'espace qui lui faisaient trop souvent défaut. Ses projets comportaient notamment l'éloignement du quartier sordide qui s'était formé au Nord du Forum, le comblement de la dépression située entre le Capitole et le Quirinal et enfin l'utilisation d'une partie du Champ de Mars pour des constructions de caractère édilitaire. Il

avait même rêvé, paraît-il, de détourner le cours du Tibre en lui creusant un nouveau lit à l'ouest du Vatican et du Janicule, afin de rattacher le Transtévère au centre de Rome et d'éliminer tout risque d'inondation dans la ville.

Pour réaliser cet ambitieux programme d'urbanisme, le dictateur avait réuni des sommes importantes, qu'il préleva notamment sur le butin fait dans ses campagnes en Gaule. Il avait décidé d'aménager d'abord à l'Est du Capitole un second Forum, qui serait contigu à l'ancien et qui permettrait de le décongestionner; la première pierre de ce *Forum Julium* fut posée en l'an 51; il fut dédié cinq ans plus tard, avant que les travaux n'en fussent complètement terminés. César fit en même temps restaurer la vieille Basilique Émilienne et commencer en face, de l'autre côté de la Voie Sacrée, une nouvelle basilique plus vaste qui devait porter son nom : la Basilique Julienne. Il venait enfin de se faire attribuer par le Sénat la mission de reconstruire la Curie, c'est-à-dire le local où se réunissait cette assemblée, lorsqu'il fut massacré par Brutus et Cassius aux ides de mars de l'an 44.

* * *

Quand Octave fut sorti vainqueur de la dernière guerre civile qui suivit la mort du dictateur, et qu'après sa victoire d'Actium sur son rival Antoine et sur Cléopâtre, il fut devenu le seul maître de Rome avec le titre d'Auguste, il s'empressa de reprendre l'œuvre interrompue de son grand'oncle et père adoptif et la conduisit à bonne fin.

Il entreprit d'abord d'achever le Forum de César, qui formait un ensemble architectural d'une splendeur que Rome n'avait pas encore connue. De forme rectangulaire, il était entouré d'un mur d'enceinte bâti en blocs de péperin avec un riche revêtement de marbre; sur trois de ses côtés, l'esplanade ainsi circonscrite était ceinte d'une double colonnade

qui assurait aux promeneurs la jouissance d'un magnifique portique. Au centre et un peu en retrait vers le Nord, s'élevait le Temple de Vénus Génétrix, que César, au matin de la bataille de Pharsale, avait voué à cette déesse, dont sa famille prétendait descendre par Julus, fils d'Enée, ancêtre

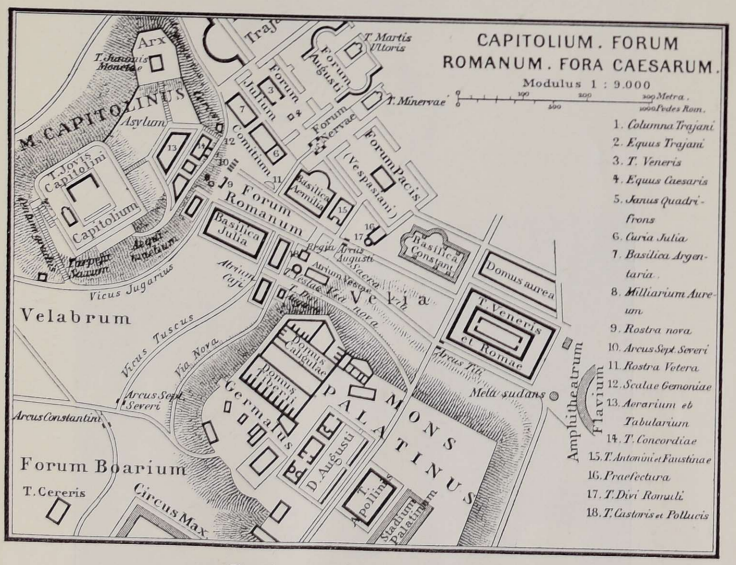

Plan du centre de la Rome impériale

légendaire de la *gens Julia*. Vers le Sud, dans le prolongement de l'axe du sanctuaire, se dressait isolée la statue équestre du dictateur. Dans l'intérieur du Temple, que dominait la statue en marbre de Vénus, Auguste avait réuni une admirable collection d'œuvres d'art, et notamment une statue

Le Temple de Vénus Génétrix

d'or de Cléopâtre, qui devait y commémorer la conquête de l'Égypte.

L'emplacement du Forum de César a été fouillé, à partir de 1932, sous la direction du regretté archéologue Corrado Ricci. On a d'abord mis au jour les boutiques ou *tabernae* qui encadraient le Temple de Vénus du côté du Capitole; elles avaient deux étages, dont le premier était éclairé par des fenêtres plus larges que hautes.

Du Temple même on n'a retrouvé que des chapiteaux, des fragments de colonnes, des morceaux d'entablement, avec des bases encore en place. L'étude attentive du style décoratif de ces débris, confirmée par le témoignage d'un texte épigraphique des Fastes d'Ostie, découvert au même moment, prouve d'une façon irréfutable que ces beaux marbres proviennent d'une restauration effectuée par l'empereur Trajan et inaugurée en l'an 113. Trois des colonnes corinthiennes qui appartenaient au portique du Temple de Vénus ont été relevées et couronnées par leur entablement; c'est aujourd'hui l'un des joyaux de la Via dell' Impero, cette avenue grandiose qui, partant de la Place de Venise, au centre de la ville, traverse l'ensemble des Forums impériaux pour aboutir au Colisée.

Comme toutes les autres basiliques antérieures, celle que César avait entrepris de faire bâtir sur le côté méridional du Forum devait servir de local pour les tribunaux civils, spécialement pour celui des centumvirs qui jugeait les questions relatives à la propriété et qui comptait une centaine de membres; Auguste en acheva la construction et la dédia en l'an 12 avant J.-C.

L'ensemble formait un grand rectangle, mesurant 49 mètres sur 102; de la Voie Sacrée on y avait accès par quelques gradins occupant toute la longueur de la façade principale, orientée vers le Nord.

L'intérieur était divisé en cinq vastes nefs, dont la centrale

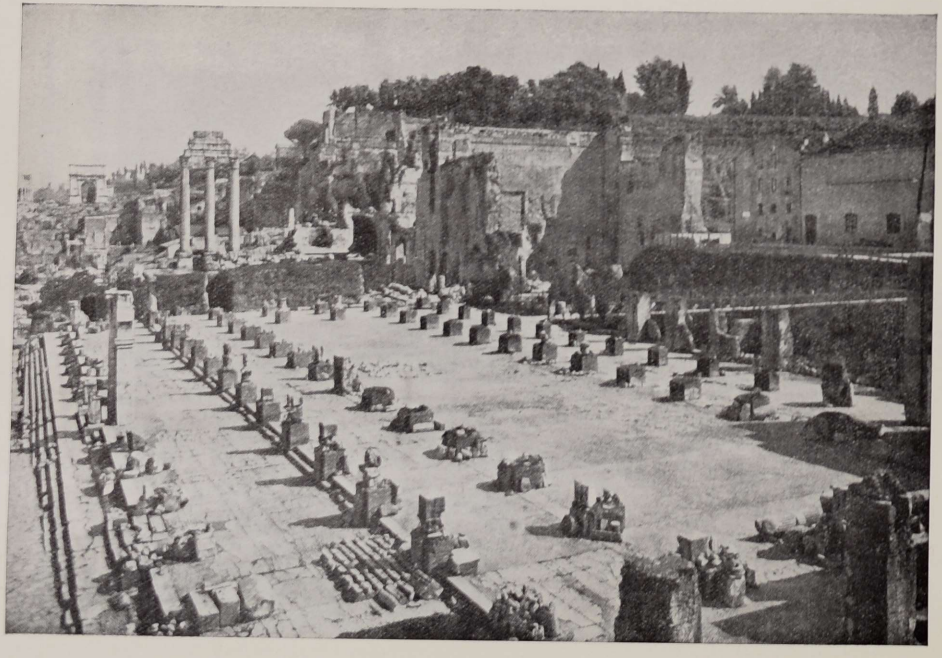

La Basilique Julienne et le Temple d'Auguste divinisé

dépassait les autres en hauteur; les nefs latérales étaient surmontées d'un premier étage qui comportait une série de tribunes, où le public pouvait prendre place pour assister aux débats judiciaires.

Sur le pourtour de la Basilique, il y avait un large portique qui s'ouvrait vers le dehors par une série d'arcades et où les oisifs de Rome ainsi que les promeneurs pouvaient venir chercher un abri contre la chaleur ou la pluie; on voit encore sur le pavement de ce portique, le long de la Voie Sacrée, des dessins exécutés au stylet par ces hôtes de passage; ils représentent des soldats armés, des animaux divers, ou encore des jeux qui pouvaient aider à passer le temps, par exemple des damiers rectangulaires, analogues aux nôtres

Sur le côté opposé, c'est-à-dire vers le Sud, on a retrouvé des restes de boutiques qui devaient être occupées par des changeurs, car les auteurs anciens nous apprennent que la Basilique Julienne était aussi le rendez-vous des gens d'affaires, surtout des banquiers; elle jouait ainsi le rôle dévolu à nos Bourses actuelles.

La Basilique ayant servi au Moyen Age de carrière, où l'on se procurait à bon compte d'excellents matériaux, il n'en subsiste guère aujourd'hui que les fondations, le pavement en marbre, les bases de piliers en travertin, et quelques fragments de colonnes.

A l'extrémité N.-O. du Forum, au pied du Capitole, les prêtres romains avaient délimité une place carrée qu'ils avaient exactement orientée. C'était la partie la plus vénérable du Forum, car depuis les origines de Rome elle servait d'emplacement pour les réunions de l'assemblée du peuple dites comices curiates; c'est pour cette raison qu'on l'appelait le Comitium.

C'est là que se dressaient les *Rostra*, c'est-à-dire la tribune aux harangues, du haut de laquelle les magistrats et les chefs de partis s'adressaient au peuple. En face, à l'autre bout du

Comitium, le troisième roi de Rome, Tullus Hostilius, avait érigé le plus ancien local du Sénat, auquel son nom fut donné : la *Curia Hostilia*.

C'est dans cet édifice que la haute assemblée tint ordinairement ses séances pendant plus de six siècles; or, comme le Sénat fut durant cette longue période le pouvoir prépondérant dans l'État, comme sa compétence s'étendait à tous les domaines de l'administration publique, on peut affirmer sans exagération que la *Curia Hostilia* était alors le véritable centre de la vie politique de Rome; c'est là que se décida souvent le sort des pays méditerranéens.

Détruit par un incendie au début du 1er siècle avant notre ère, ce local fut rebâti en l'an 80 par le dictateur Sylla. Mais cette nouvelle Curie, dite *Cornelia*, fut à son tour brûlée une trentaine d'années plus tard, en l'an 53, au cours des troubles qui suivirent le meurtre de Clodius : les partisans du tribun avaient mis le feu à l'édifice en amoncelant à proximité le mobilier qui s'y trouvait pour en faire un bûcher digne du défunt.

César s'était fait charger de la reconstruction; il décida d'incorporer la partie septentrionale du Comitium à son propre Forum et de bâtir la nouvelle Curie plus au Sud, à l'emplacement occupé par les Rostres, qui devaient être transférés sur l'ancien Forum. Mais César disparut avant même d'avoir pu faire commencer les travaux. Ce furent les triumvirs Octave, Antoine et Lépide qui s'en occupèrent deux ans plus tard. Quand Octave se fut débarrassé de ses collègues, il acheva l'édifice et le dédia en l'an 29, sous le nom de *Curia Julia*.

Parmi les œuvres d'art qui y furent rassemblées par Auguste, se trouvait la célèbre statue d'or de la Victoire ailée, qui était regardée comme le symbole de la grandeur romaine et qui en fut enlevée au IVe siècle après des discussions passionnées qui mirent aux prises Saint Ambroise

et Symmaque, le champion du christianisme vainqueur et celui du paganisme agonisant.

Lorsque, en 283, sous Carin, la Curie fut devenue à nouveau la proie des flammes, l'empereur Dioclétien la fit reconstruire en utilisant les fondations de l'édifice d'Auguste et en lui conservant la même disposition générale; la salle des séances se prolongeait vers le N.-O. par deux dépendances, d'abord le *Chalcidicum* ou vestibule en forme de portique où se trouvait une chapelle dédiée à Minerve, puis le *Secretarium* comprenant les bureaux de la chancellerie et les archives sénatoriales.

L'ensemble de la Curie et de ses annexes existe encore aujourd'hui en grande partie, grâce à l'occupation de deux de ces locaux par le culte chrétien; au VII^e^ siècle en effet, le *Secretarium* devint l'église Sainte-Martine et la Curie l'église Saint-Adrien. Une rue moderne, la Via Bonella, fut tracée sur l'emplacement du *Chalcidicum* sous Sixte-Quint.

En 1932, sous l'habile direction du professeur Bartoli, les travaux de dégagement et de restauration de la Curie furent entrepris. Actuellement l'édifice est isolé sur trois de ses côtés et la façade principale, celle qui est tournée vers le Forum, a repris l'aspect qu'elle présentait dans l'antiquité. On a fermé les trois portes et les cinq fenêtres modernes et l'on a rétabli les trois fenêtres antiques à croisillons surmontées d'arcades en briques, ainsi que la porte primitive à deux battants. La porte originale en bronze, d'ailleurs transformée sous Alexandre VII, avait été enlevée par ce pape pour en orner le portail principal de la Basilique St Jean de Latran. M. Bartoli l'a remplacée par une porte en bois vert-de-grisé, qui est une reproduction fidèle de l'original, exécutée d'après un dessin datant de 1528, c'est-à-dire d'une époque où la porte antique n'avait pas encore subi les retouches fantaisistes de Borromini.

C'est grâce aux indications de ce même dessin que l'on a

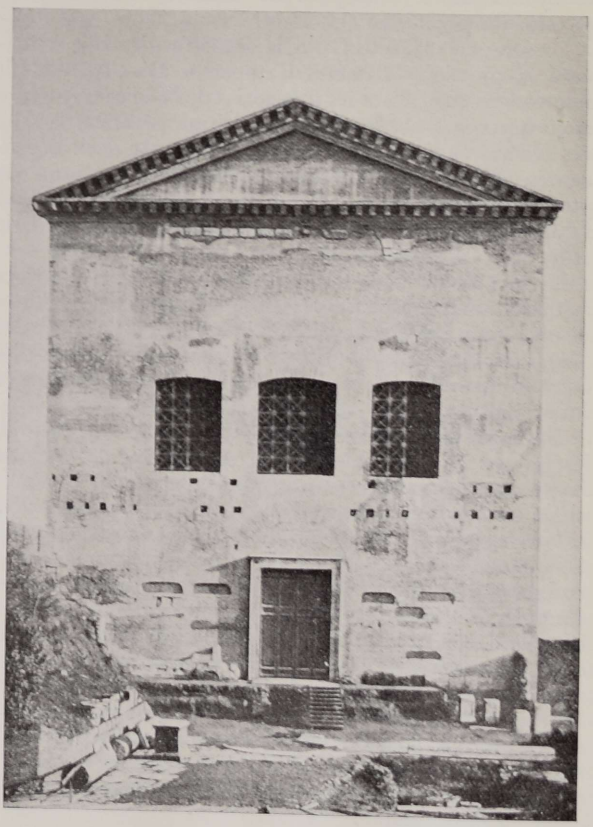

Façade de la Curie Julienne

pu aussi compléter le fronton triangulaire qui domine la façade. Mais on n'a pas restauré la décoration en stuc colorié qui imitait des panneaux rectangulaires de marbre et dont il reste quelques rares fragments. Enfin, aux trois angles du tympan, on a renoncé à replacer les statues qui y étaient dressées sur des acrotères.

Il faut savoir gré à M. Bartoli de n'avoir réalisé la restauration de la Curie qu'avec une prudente discrétion, sans pousser trop loin ce qu'on pourrait appeler « l'art d'accomoder les ruines ». Dans son état actuel, avec sa façade de briques entièrement nue, le monument dégage une impression de simplicité sévère et de véritable grandeur, surtout quand on se rappelle l'importance du rôle joué par le Sénat romain pendant tant de siècles. Sans doute la chute de la République avait fait perdre à l'assemblée une partie notable de ses anciennes prérogatives; elle avait cessé d'être un pouvoir souverain dans l'État. Mais Auguste lui avait laissé une participation importante à l'administration publique, et Tibère, son premier successeur, accrut même le cercle de sa compétence en lui donnant le droit d'élire les magistrats. Pendant toute la durée du principat, c'est-à-dire avant que Dioclétien ne jetât les bases de la monarchie absolue et avant que Constantin ne transférât la résidence impériale à Byzance, c'est dans la Curie que continuait à fonctionner la seule institution qui pouvait, en certaines circonstances, faire contrepoids à l'autorité grandissante des Césars.

Les archéologues italiens ont également entrepris le dégagement de l'intérieur de la Curie, dont le pavement se trouve à six mètres en dessous du niveau actuel de l'église Saint-Adrien. Ils ont commencé par faire enlever l'énorme masse de terre, dans laquelle on avait creusé des tombes, qui remplissait l'espace intermédiaire. Alors apparut la salle rectangulaire où se réunissait le Sénat, et dont le plan est très

simple : de part et d'autre d'un large couloir central, qui devait servir au vote par *discessio* ou déplacement, se succèdent trois degrés en marbre blanc, où étaient jadis disposés les fauteuils mobiles des sénateurs. Le degré le plus élevé se prolonge jusqu'au bout de la salle où il forme une estrade pour le président du Sénat et ses assesseurs. Deux portes s'ouvrent dans le mur du fond, et six niches, dont les statues font défaut, ornent les murs latéraux, qui étaient revêtus de lambris et de consoles en marbre précieux. La conservation relativement bonne de cette *aula* s'explique par cette circonstance que, même après sa consécration au culte chrétien, elle continua jusqu'au XII^e^ siècle à servir de lieu de réunion au Sénat, devenu alors simple Conseil communal de Rome.

Il y aurait un réel intérêt, au double point de vue archéologique et historique, à ce que la salle du Sénat fût complètement dégagée et restaurée. Pour réaliser cette entreprise délicate, il faudrait au préalable décréter la désaffectation de l'église Saint-Adrien. Ces projets sont actuellement en voie de réalisation, de telle sorte que l'on peut nourrir l'espoir de ne pas voir l'année du bimillénaire d'Auguste se terminer sans que l'antique *Curia Julia* n'ait récupéré, à l'intérieur comme à l'extérieur, l'aspect qu'elle présentait à l'époque impériale.

* * *

Auguste ne se contenta pas de réaliser les projets d'urbanisme conçus par son père adoptif; il élabora lui-même de nouveaux plans pour assurer la réorganisation administrative et l'embellissement méthodique de la capitale.

Aux quatre tribus primitives il substitua d'abord quatorze régions, désignées par des numéros d'ordre, et dans lesquelles furent compris les quartiers de la périphérie qui s'étaient formés graduellement en dehors des portes de l'enceinte

de Servius. Ces régions furent à leur tour subdivisées en un certain nombre de paroisses (*vici*), auxquelles présidaient des fonctionnaires locaux, les *vicomagistri*, chargés notamment de desservir le sanctuaire qui y était consacré au culte des Dieux Lares et du Génie de l'empereur.

Auguste créa également trois commissions exécutives de *curatores*, dont l'une devait s'occuper du service des eaux, la seconde de l'entretien des monuments publics, et la troisième du service de la voirie.

Enfin trois hauts fonctionnaires, nommés par l'empereur et responsables devant lui, les préfets civils, devaient prendre en main la direction suprême de l'administration de Rome. Le préfet de la ville, qui était le plus élevé en dignité et qui devait appartenir à l'ordre sénatorial, était préposé au maintien de l'ordre pendant le jour et disposait à cette fin de 3000 hommes de troupes de police, formant les cohortes urbaines. Le préfet de l'annone, choisi dans l'ordre équestre, était chargé de l'important service du ravitaillement; il devait pourvoir Rome des quantités de blé, d'huile, de vin et d'autres denrées qui étaient nécessaires à l'alimentation de sa population. La police de nuit et le service des incendies étaient confiés au préfet des vigiles, qui commandait aux sept cohortes des pompiers dispersées dans toute la ville à raison d'une caserne pour deux régions.

C'est le même désir d'améliorer l'administration de Rome, qui détermina Auguste à entreprendre plusieurs travaux de caractère édilitaire : des égoûts, des aqueducs et des thermes. Dans ce domaine, le principal collaborateur du prince fut son célèbre ministre Agrippa, aux talents militaires duquel il avait dû la victoire d'Actium et qui était d'ailleurs devenu son gendre par son mariage avec Julie, sa fille unique.

Déjà en l'an 33 avant notre ère, quand il était investi des fonctions d'édile, Agrippa avait remis en état le réseau des égoûts et fait reconstruire le plus ancien, qui datait de

Le Panthéon, dit d'Agrippa

l'époque royale, la *Cloaca Maxima*. Au dire de Pline l'Ancien, il dota alors aussi Rome d'une grande quantité de fontaines, d'abreuvoirs et de réservoirs et il fit procéder à un nettoyage général des rues. Enfin il fit régulariser les rives du Tibre et jeter sur le fleuve le premier pont qui relia directement le Champ de Mars au Transtévère.

Dans la suite Agrippa entreprit encore la construction d'un établissement de bains sur le Champ de Mars; ces thermes, inaugurés en l'an 19 avant notre ère, furent les premiers en date de ces édifices grandioses et luxueux qui devaient se multiplier à Rome dans les siècles suivants. Il en subsiste encore aujourd'hui d'importants vestiges qui sont contigus à la partie postérieure du Panthéon.

Certains archéologues ont même prétendu qu'à l'origine le Panthéon n'était qu'une dépendance des Thermes d'Agrippa et que la magnifique rotonde renfermait le *frigidarium* ou bain froid. Il est établi aujourd'hui que, sous sa forme actuelle, le Panthéon ne remonte qu'au IIe siècle de notre ère; l'édifice, incendié sous Trajan, a été reconstruit sur un plan tout différent par Adrien; mais celui-ci a néanmoins reproduit sur la frise du portique d'entrée l'ancienne inscription dédicatoire, attestant que le temple avait été érigé par Marcus Agrippa, fils de Lucius, consul pour la 3e fois, c'est-à-dire en l'an 27 avant J.-C. En réalité, on ignore quelle était exactement la disposition primitive de l'édifice : peut-être ne comportait-il qu'une *cella* rectangulaire, précédée d'un simple portail.

Pour alimenter ses Thermes, Agrippa fit bâtir un nouvel aqueduc, l'*Aqua Virgo*, dont quelques arcades sont encore visibles non loin de la Place Colonne et qui, depuis le XVIIIe siècle, fournit journellement 80.000 mètres cubes de son eau cristalline à la Fontaine de Trévi.

* * *

Il y a une autre catégorie de monuments pour l'érection desquels Auguste eut aussi la chance d'obtenir le concours d'amis dévoués à sa cause : ce sont les édifices destinés à ces spectacles publics dont la plèbe romaine allait devenir si friande sous l'Empire et que les Césars favorisèrent à l'envi parce qu'ils y voyaient le meilleur moyen de capter la popularité. La foule, disait Juvénal, n'exige que deux choses, du pain et des jeux : *panem et circenses*. Manger à sa faim et bien s'amuser, telles étaient alors les principales préoccupations du peuple-roi, maître du monde.

Auguste, d'ailleurs, donna l'exemple à ses successeurs par les travaux d'embellissement qu'il fit exécuter dans le Grand Cirque; il y établit une tribune spéciale, encore visible sur la pente S.-O. du Palatin, laquelle devait servir de loge impériale (*pulvinar*). Ensuite, en l'an 9 avant notre ère, il érigea à peu près au milieu de la *spina* qui divisait l'arène du Cirque en deux pistes parallèles, un obélisque en granit rouge qu'il avait fait amener d'Héliopolis; au XVI^e^ siècle, on le retrouva brisé en morceaux dans les ruines du Grand Cirque et Sixte-Quint le fit reconstituer sur la Place du Peuple, devant l'une des portes de l'enceinte actuelle; il mesure 24 mètres de hauteur, soit 1 mètre de plus que l'obélisque de la Place de la Concorde.

C'est en Campanie, où les combats de gladiateurs étaient en honneur depuis une date immémoriale, que furent construits les plus anciens amphithéâtres; celui de Pompéi, qui est assez bien conservé, remonte approximativement à l'an 80 avant notre ère. A cette époque Rome ne possédait encore que des amphithéâtres avec des gradins de bois; ce n'est qu'un demi-siècle plus tard, en l'an 29 avant J.-C., que Statilius Taurus, un ami fidèle d'Auguste, qui avait combattu victorieusement pour lui contre Sextus Pompée et contre Antoine, éleva au Champ de Mars le premier amphithéâtre en pierre. Mais cet édifice a disparu sans laisser

de traces et l'on ignore même son emplacement exact; peut-être faut-il le chercher Place Monte-Citorio.

Depuis les temps les plus reculés, les Romains connaissaient les jeux scéniques et ils organisaient en plein air des représentations dramatiques sur une scène en charpente. Le premier théâtre en pierre, qui s'inspirait des modèles hellénistiques, fut dédié au Champ de Mars, en l'an 52 avant J.-C., par le grand Pompée, malgré l'opposition des adversaires de la culture grecque; il pouvait contenir 40.000 spectateurs. Les maigres vestiges qui en subsistent sont cachés sous des maisons modernes, qu'il est question de démolir pour effectuer la systématisation de ce quartier.

En l'an 19 avant notre ère, un second théâtre en pierre fut construit à proximité de celui de Pompée par un officier de l'armée d'Auguste appelé Cornelius Balbus; mais 10.000 spectateurs seulement pouvaient y trouver place. Aussi Auguste ne tarda-t-il pas à faire entreprendre à son tour, également au Champ de Mars, la construction d'un nouveau théâtre, dans lequel des sièges étaient prévus pour 30.000 spectateurs. Il le dédia en l'an 11 avant J.-C. à la mémoire de son neveu Marcellus, ce prince infortuné mort à l'âge de vingt ans, auquel il avait d'abord espéré réserver la succession au trône impérial.

La partie intérieure du théâtre de Marcellus a presque complètement disparu aujourd'hui. Dans les caves du Palais Orsini on voit encore quelques murs en travertin qui soutenaient les gradins de l'hémicycle; on a repéré aussi les substructions de la scène, dont le mur de fond était comme de coutume, ainsi qu'on peut encore le constater à Orange, magnifiquement décoré de colonnes et de statues.

Vers le dehors, le théâtre de Marcellus s'ouvrait sur deux étages d'arcades, supportées par des piliers ornés de colonnes engagées qui sont respectivement d'ordre toscan au rez-de-chaussée, puis d'ordre ionique; au-dessus se dressait un

mur plein, percé de petites fenêtres séparées par des pilastres d'ordre corinthien. Mais cette triple série de colonnes et de pilastres superposés ne joue ici qu'un rôle purement décoratif; elle pourrait disparaître sans nuire à la stabilité de l'édifice; ce système, qui devait être perfectionné dans la suite au Colisée, impliquait une méconnaissance regrettable des lois de l'ordonnance grecque.

Le Théâtre de Marcellus

Comme la plupart des monuments antiques de Rome, le théâtre de Marcellus a beaucoup souffert au cours des siècles. Au Moyen Age, pour tirer parti des moyens de défense qu'offrait sa construction massive, on le transforma en château fort. A partir de la Renaissance, on y aménagea des habitations privées et des échoppes misérables où s'instal-

lèrent des juifs du *ghetto* voisin. Au XVIII^e siècle, au témoignage de Goethe qui la fréquenta, une auberge, à l'enseigne de la Cloche, y occupait plusieurs salles contiguës. Il y a une dizaine d'années, le rez-de-chaussée du théâtre, enfoui à demi sous les décombres accumulés, abritait encore une population bruyante d'artisans et de boutiquiers, qui y fabriquaient et y vendaient les objets les plus hétéroclites.

Dès l'année 1926, le gouvernement italien inséra dans son programme de travaux archéologiques le dégagement et la restauration du théâtre de Marcellus. Aujourd'hui toutes les constructions parasites qui déshonoraient l'édifice ont disparu; les colonnes et les arcades qui avaient été trop endommagées ont été reconstituées à l'aide de matériaux dont l'aspect seul fait déjà déceler la nouveauté. Le niveau antique de la rue entourant le théâtre a été rétabli et l'on peut désormais y pénétrer, comme au temps d'Auguste, par les arcades du rez-de-chaussée et circuler dans les couloirs, les rampes et les escaliers qui sont pratiqués dans l'épaisseur des murs, et qui donnaient accès aux gradins de l'hémicycle.

* * *

Il nous reste à examiner l'aspect le plus important de l'œuvre monumentale d'Auguste, celui qui est relatif aux édifices religieux. Sous l'influence combinée de la littérature et de la philosophie grecques, comme aussi par suite de l'introduction progressive des cultes orientaux, l'ancienne religion officielle de l'État romain n'avait pas tardé à s'altérer graduellement et à subir une décadence qui paraissait définitive. Désireux de rétablir au plus tôt l'unité morale de la nation, Auguste comprit qu'il n'y réussirait qu'à la condition de la fonder sur de solides assises religieuses. Affectant une piété profonde — et d'ailleurs très superstitieux comme beaucoup de ses contemporains, — il proscrivit impitoyablement les cultes étrangers, surtout ceux qui étaient origi-

naires d'Égypte et qui comportaient souvent des pratiques immorales.

Il s'attacha en même temps, par d'ingénieuses mesures, à régénérer le polythéisme national et à lui insuffler une vie nouvelle, en associant adroitement à ses efforts les plus grands poètes du temps : Virgile, Horace, Ovide et Properce. Son premier soin fut de restaurer systématiquement les temples romains qui étaient tombés en ruines au cours des guerres civiles. Lui-même, dans son Testament politique, se vante d'avoir en une seule année, pendant son sixième consulat, c'est-à-dire en l'an 28 avant J.-C., relevé quatre-vingt-deux temples : *Duo et octoginta templa deum in urbe consul sextum ex decreto senatus refeci.*

Par un souci d'ordre dynastique, dont nous constaterons encore d'autres manifestations, Auguste tint à faire participer à son œuvre de reconstruction divers membres de sa famille. C'est ainsi que son beau-fils Tibère se chargea de rebâtir l'un des plus anciens temples du Forum, celui de Castor et Pollux, dont la dédicace eut lieu en l'an 6 de notre ère. Il n'en subsiste plus actuellement que trois magnifiques colonnes corinthiennes en marbre de Paros, avec les fragments finement sculptés de leur entablement; comme l'a démontré Mme Strong, par leur élégante hardiesse et leur délicate simplicité, ces restes du portique appartiennent manifestement à l'époque d'Auguste, et non, comme certains archéologues l'avaient prétendu, à celle d'Adrien; car celui-ci s'est borné à les incorporer dans ses propres travaux de réfection du temple.

Mais Auguste ne se contenta pas de réparer les anciens sanctuaires remontant à l'époque républicaine. Il n'hésita pas à consacrer des sommes considérables à la construction de nouveaux temples en l'honneur de certaines divinités pour lesquelles il éprouvait une prédilection particulière.

On ne s'étonnera pas de le voir d'abord assurer le culte

de son père adoptif. Déjà du vivant de Jules César, on avait poussé la flatterie jusqu'à le considérer comme un demi-dieu; on lui avait érigé, à Rome même, des autels et des statues; on lui avait consacré l'un des mois de l'année, celui de *Quintilis*, où il était né et qui depuis lors porte son nom : le mois de *Julius* ou Juillet. Après sa mort violente, ses partisans élevèrent au cœur du Forum, à l'endroit où son cadavre avait été consumé sur le bûcher, un autel avec une simple colonne, portant cette brève inscription : au père de la patrie (*parenti patriae*). C'est là que, deux ans plus tard, les trimvirs lui firent bâtir un temple, en exécution d'une décision du Sénat qui l'avait mis au nombre des dieux. Les guerres civiles en retardèrent l'inauguration jusqu'au 18 août de l'an 29, date à laquelle Auguste y procéda solennellement. De ce *Templum Divi Julii*, il n'existe plus aujourd'hui que des vestiges informes, protégés par une toiture moderne; seule une niche semi-circulaire, qui était aménagée dans la façade et qui contient une base d'autel, est assez bien conservée. Nous connaissons, grâce à des monnaies impériales qui le reproduisent, l'aspect que devait offrir ce temple. Porté sur un soubassement qui dominait le Forum de quatre mètres, il était précédé d'une plate-forme qui pouvait servir de tribune aux harangues; pour accentuer la ressemblance avec les Rostres qui lui faisaient face, Auguste l'avait décorée en y fixant les éperons des navires de Cléopâtre capturés à la bataille d'Actium. Dans l'intérieur de la *cella*, où se dressait la statue du *Divus Julius*, on admirait de précieuses œuvres d'art que l'empereur avait rapportées d'Orient, notamment un célèbre tableau d'Apelle représentant Vénus Anadyomène, pour laquelle, disait-on, Phryné avait servi de modèle; Auguste aurait acheté cette toile pour une somme de 100 talents, soit environ 5 millions de francs or.

Mais à côté de Vénus Génétrix, il y avait une autre divinité à laquelle Auguste désirait aussi manifester sa vénération

et sa reconnaissance : c'était Mars, le puissant dieu de la guerre, à l'intervention de qui le prince déclarait être redevable de sa victoire de Philippes, remportée en l'an 42 avant J.-C. sur Brutus et Cassius, les assassins de son père. Le temple de Mars Ultor, ou Vengeur, voué au cours même de la bataille, ne put être inauguré que quarante ans plus tard, en raison des difficultés rencontrées dans l'acquisition des terrains.

Auguste, en effet, avait conçu des plans grandioses pour la construction d'un nouveau Forum qui serait le complément de celui de César, en le prolongeant vers le N.-E., et qui éterniserait son propre nom.

Le Forum d'Auguste était également de forme rectangulaire, mais il était un peu plus vaste et il se terminait sur les deux longs côtés par des absides semi-circulaires; c'est là que, dans des niches ornées d'inscriptions, furent placées deux séries de statues en bronze, représentant les personnages les plus illustres des annales romaines depuis Enée et Romulus, jusqu'à Sylla et César.

Au centre de l'esplanade, adossé à un mur d'enceinte haut de trente-trois mètres, s'élevait le temple de Mars Ultor : il était d'ordre corinthien et périptère, ainsi qu'on le peut voir sur un bas-relief de la Villa Médicis, qui en reproduit assez exactement la façade. Sur le fronton on aperçoit Mars debout armé de sa lance, ayant à sa droite Vénus et Romulus et à sa gauche la Fortune et Rome.

Le Forum d'Auguste avait été, au cours des siècles, recouvert d'habitations privées, qui s'étaient installées dans ses ruines; on n'en apercevait plus, il y a une douzaine d'années, que trois majestueuses colonnes en marbre blanc, d'ordre corinthien, surmontées de leur architrave, une partie du mur méridional de la *cella*, ainsi que la porte, dite *Arco dei Pantani*, qui permettait de faire communiquer le Forum avec le quartier populaire de la Subura; dans ce

Le Temple de Mars Ultor

passage, le pavement moderne était situé à cinq mètres au-dessus du sol antique.

En 1925, le gouvernement italien a fait entreprendre, à grands frais, le déblaiement total du Forum d'Auguste. Le résultat le plus important de ces travaux est constitué par le dégagement complet du Temple de Mars Ultor. Sur le mur du fond, sont nettement marquées les traces de la toiture antique. Le stylobate, construit en énormes blocs de tuf ajustés sans ciment, était revêtu de minces plaques de marbre. On y accédait par un escalier de dix-sept marches, au milieu duquel se trouvait l'autel des sacrifices. Du portique, dont trois colonnes ont été partiellement relevées, on pénétrait dans la *cella* en franchissant encore une marche. Dans le fond du sanctuaire un escalier d'honneur de cinq degrés conduisait à l'abside terminale qui abritait les statues de Mars Vengeur et de Vénus, entourées d'une foule d'œuvres d'art, d'objets précieux et d'insignes reliques, comme par exemple l'épée de Jules César.

Parmi les constructions modernes qui s'étaient appuyées aux murs d'enceinte du Forum d'Auguste, il y en a une qui était contiguë à l'abside septentrionale : c'est le prieuré des Chevaliers de Rhodes qui s'installèrent dès le XIII^e^ siècle en cet endroit. On l'a conservée, ainsi que l'élégante loggia de l'étage supérieur, d'où l'on jouit d'un panorama merveilleux sur les Forums impériaux, qui sont maintenant dégagés, mis en pleine valeur et facilement accessibles, grâce à l'établissement de la Via dell'Impero.

Sous le principat, le Sénat avait coutume de se réunir dans le Temple de Mars Ultor quand il devait délibérer sur les affaires militaires et notamment sur l'octroi du triomphe; Auguste y avait fait déposer les enseignes romaines reprises aux Parthes en l'an 20 av. J.-C.; les membres de la famille impériale, arrivés à l'âge adulte, y venaient recevoir la toge virile. C'est pour ces raisons que le Temple de Mars

Ultor ne tarda pas à être entouré d'un prestige égal à celui qui était consacré à Jupiter lui-même sur le Capitole.

Cependant Jupiter Capitolin avait déjà rencontré un rival, plus redoutable encore que Mars, dans le dieu auquel était attribuée la victoire d'Actium, à savoir Apollon. Dès l'an 28, Auguste lui avait dédié un temple sur le Palatin, à proximité de sa propre demeure, comme pour se placer sous sa protection perpétuelle. Il y fit ériger une statue du dieu sculptée par le ciseau de Scopas et sous le piédestal de laquelle furent déposés les Livres Sibyllins, conservés jusqu'alors au Capitole. Lors des fêtes séculaires qui furent célébrées en l'an 17 avec une pompe inouïe, la procession qui fut organisée le 3e jour partit du Palatin pour se rendre au Capitole, puis y revint, tandis qu'un double chœur de jeunes hommes et de jeunes filles chantait le *Carmen Saeculare* qu'Auguste avait commandé à Horace pour cette circonstance et dont je détache cette strophe d'un accent si patriotique :

« Dieu de l'avenir, ...Phœbus-Apollon, si tu vois d'un » œil favorable tes autels du Palatin, la puissance romaine » et le Latium heureux, prolonge nos destinées pour un » nouveau siècle, pour des temps toujours meilleurs ! »

Cette prédilection d'Auguste pour le Palatin s'explique d'ailleurs par de graves raisons de caractère politique : c'était la colline la plus sacrée de Rome, celle où Romulus avait établi le berceau de la ville naissante. Or, en fixant là aussi la résidence impériale, il rattachait en quelque sorte le nouveau régime aux plus anciennes traditions nationales. Il prit soin au reste de ménager les susceptibilités républicaines en affectant d'y vivre en simple citoyen. La maison du Palatin qu'il habitait, et où il était né, était celle qui avait appartenu à l'orateur Hortensius, le fameux rival de Cicéron; il l'embellit et l'agrandit par étapes successives. Elle ne se signalait à l'attention que par les branches de laurier et la couronne de chêne attachées au-dessus de la porte d'entrée.

L'impératrice Livie, avant d'épouser en secondes noces Auguste, habitait aussi le Palatin avec son premier mari et son fils Tibère. Devenue veuve, elle se retira dans son ancienne maison, dite *domus Liviae*, que les empereurs conservèrent pieusement et dont il existe encore plusieurs appartements décorés d'admirables fresques murales.

Pour mieux assurer le succès de ses réformes religieuses et prêcher d'exemple, Auguste s'était fait recevoir dans la plupart des collèges sacerdotaux. Mais, par respect pour la forme, il attendit la mort de Lépide, en l'an 12 avant J.-C., pour se faire conférer le titre de grand pontife, qui lui donnait la direction suprême de la religion officielle. Comme la tradition obligeait le grand pontife, en sa qualité de père spirituel des Vestales, à résider sur le Forum, il tourna la loi en faisant aménager un second temple de Vesta à l'intérieur de sa propre maison, dont une partie fut, à cette fin, déclarée publique. C'est ce qui permit à Ovide de proclamer dans ses Fastes (IV, 951), non sans flagornerie, que désormais la résidence du prince était partagée entre trois divinités : Apollon, Vesta et Auguste lui-même : ... (*domus*) *aeternos tres habet una deos*.

Trois années plus tard, en l'an 9, la dédicace d'un autre édifice religieux devait attester mieux encore le prestige incomparable dont jouissait la personne d'Auguste. Il s'agit de l'Autel de la Paix, ou *Ara Pacis*, dont le Sénat avait décrété l'érection au Champ de Mars pour célébrer l'heureux retour de l'empereur après ses expéditions victorieuses en Gaule et en Espagne, ainsi que les bienfaits de la paix enfin assurés au peuple romain.

Cet autel se dressait au milieu d'une enceinte quadrangulaire en marbre reposant sur une plate-forme en tuf, à laquelle on accédait par des escaliers. Sur ses deux faces, le mur d'enceinte était revêtu de bas-reliefs formant une décoration somptueuse, qui présente le plus grand intérêt

pour l'étude de la sculpture romaine à l'époque d'Auguste. Malheureusement, les fouilles faites à diverses reprises, et tout récemment encore, à l'emplacement de l'*Ara Pacis*, n'en ont mis au jour qu'un certain nombre de fragments, qui sont dispersés dans plusieurs musées d'Europe.

La frise qui court sur la face intérieure est formée de lourdes guirlandes de fleurs et de feuilles suspendues à des bucrânes. Le champ des bas-reliefs de la face extérieure se divisait en deux zônes superposées : celle du bas était simplement ornée de rinceaux poussant leurs volutes dans tous les sens et dessinant d'élégantes arabesques.

Au-dessus de ces bas-reliefs ornementaux se déroulaient des scènes historiques ou mythologiques. Le sujet principal qui y était représenté était la procession solennelle qui avait eu lieu lors de la dédicace et qui devait se reproduire à chaque anniversaire, le 30 janvier, avec le même cérémonial. La procession comportait deux cortèges : sur le mur méridional, c'était Auguste lui-même, suivi des Vestales, des flamines et des principaux membres de la famille impériale. Cette longue suite de personnages, s'avançant d'un pas égal, mais aux attitudes très variées, renferme une série de portraits, dont l'identification est cependant fort difficile, beaucoup de figures ayant été restaurées de nos jours. Les enfants, qui font leur apparition dans l'art romain avec ce monument, forment un agréable contraste par leurs gestes si naturels, avec l'air digne et un peu compassé des grandes personnes auxquelles ils sont familièrement mêlés. Le second cortège, celui du mur septentrional, comprenait les sénateurs et les hauts dignitaires de l'État. L'ensemble est d'une allure plus monotone; entre les personnages du premier plan, apparaît régulièrement la tête, vue de profil ou de trois quarts, d'un personnage du deuxième plan.

Le panneau le plus remarquable par sa beauté et par son état de conservation est l'un de ceux qui sont conservés au

Bas-relief de l'Ara Pacis : La Terre-Mère
(Musée des Offices, à Florence)

Musée des Offices. Il fait contraste avec les précédents, qui fixaient des scènes contemporaines; ici, c'est un tableau idéalisé représentant *Tellus*, la Terre Mère, couronnée de fleurs, tenant sur ses genoux deux enfants et entourée d'une végétation luxuriante. Deux autres figures féminines l'encadrent : ce sont des nymphes personnifiant les éléments fécondants du sol, à savoir l'air et l'eau. A leurs pieds un bœuf couché rumine placidement, tandis qu'une brebis broute l'herbe.

On devine le sens symbolique de cette composition : c'est la paix, fruit des victoires d'Auguste, qui a permis aux forces créatrices de la nature de se reconstituer et de ramener la prospérité et le bonheur dans le monde romain. Horace, dans son Chant Séculaire, avait aussi fait l'apologie du souverain pacificateur en ces termes : « Que la Terre, fertile en moissons et en troupeaux, couronne Cérès de ses épis; que ses produits aient pour se nourrir les eaux salutaires et les brises de Jupiter ! » On ne saurait donner un meilleur commentaire de cette splendide allégorie.

Dès cette date, les fondements du culte des empereurs sont solidement établis. Du jour où son père adoptif Jules César avait été proclamé *Divus*, Octave était devenu le fils d'un dieu, un héros. En l'an 27, en recevant du Sénat le titre d'*Augustus*, il laissa s'étendre à sa personne la vénération réservée aux choses sacrées. Vingt ans plus tard, en réorganisant l'administration de Rome, il associa au culte des dieux Lares de chaque quartier celui de son propre Génie. Enfin il accepta d'être adoré comme un dieu dans les provinces, à la condition que son culte y fût associé à celui de la déesse Rome, c'est-à-dire qu'il symbolisât la déification de l'État. Dans tout l'Empire, en Orient comme en Occident, on voit s'élever alors des autels dédiés à Rome et à Auguste. Celui des Trois Gaules est établi à Lyon, sur la colline de Fourvières, où il est desservi par les délégués des 60 cités de la

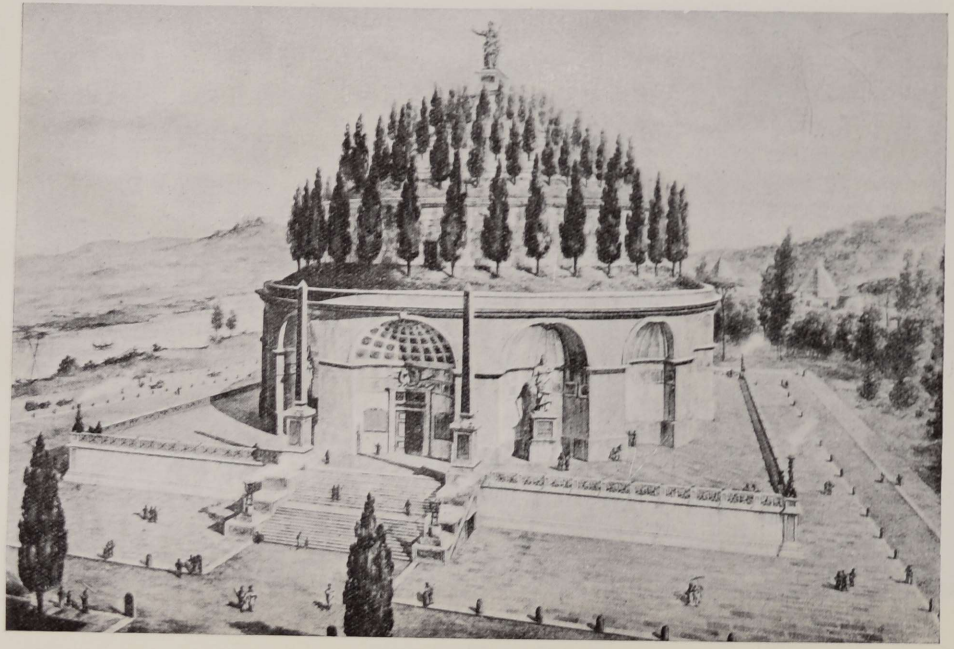

Reconstitution du Mausolée d'Auguste

Belgique, de la Lyonnaise et de l'Aquitaine. Un autre, dont les vestiges subsistent encore, est érigé à Ancyre, chef-lieu de la Galatie, la moderne Ankara, capitale de la République turque.

Mais, à Rome même, ce ne fut qu'après sa mort, en l'an 14 de notre ère, qu'Auguste fut officiellement mis au nombre des dieux, comme l'avait été Jules César. Le Sénat, en lui octroyant le titre de *Divus*, fonda un collège de prêtres chargés de lui rendre un culte : les *Sodales Augustales*. Tibère lui fit construire un temple très vaste au pied du Palatin. Livie fut dans la suite associée au culte de son mari quand elle eut reçu aussi les honneurs de l'apothéose. Il n'existe plus aujourd'hui de ce *Templum Divi Augusti*, que quelques murs de briques qui ont perdu leur luxueux revêtement de marbre; la niche pratiquée au fond de la *cella* devait abriter les statues colossales d'Auguste et de Livie.

Quant aux cendres du premier empereur, elles furent déposées dans le mausolée qu'il s'était fait construire au Champ de Mars et dans lequel l'avaient déjà précédé son neveu Marcellus, son gendre Agrippa, sa sœur Octavie et deux de ses petits-fils.

Ce tombeau se composait d'une énorme rotonde mesurant 88 m. de diamètre, qui s'élevait sur un soubassement carré et qui était surmontée d'un tumulus de terre planté de pins et couronné par une statue de l'empereur en bronze doré. L'entrée était précédée d'un porche et flanquée de deux obélisques et de deux piliers quadrangulaires recouverts de tables de bronze où était gravé le texte du Testament politique d'Auguste, les *Res Gestae Divi Augusti*, dont une copie, en grec et en latin, se lit encore aujourd'hui sur les murs du Temple de Rome et d'Auguste à Ankara.

Le monument, après avoir servi de carrière au Moyen Age et surtout à la Renaissance, fut ensuite transformé en lieu de plaisance, puis en cirque et enfin en salle de concerts;

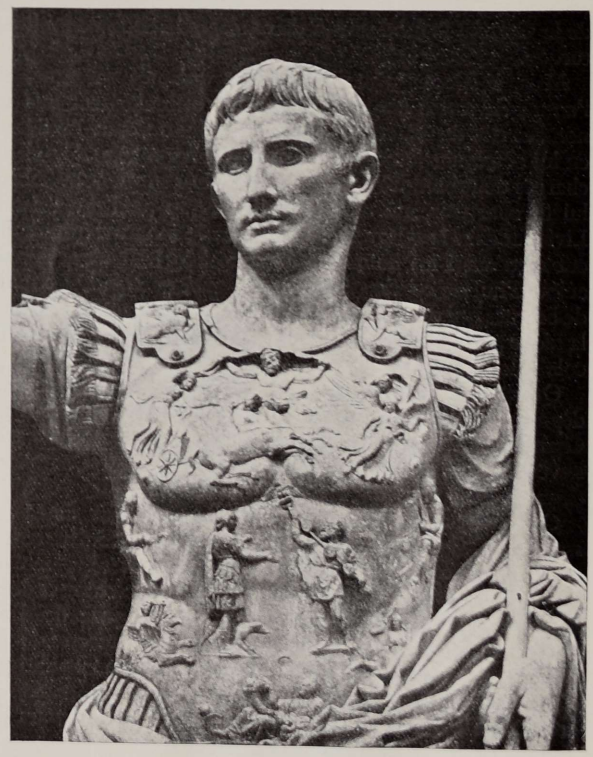

Statue d'Auguste de Prima Porta
(Musée du Vatican)

depuis une dizaine d'années, des fouilles systématiques ont été entreprises, sous l'habile direction du professeur Giglioli, en vue du déblaiement complet de l'intérieur du Mausolée. Elles ont fait retrouver notamment les épitaphes de Marcellus et d'Octavie, des bases de statues et une grande urne funéraire en marbre, qui est peut-être celle d'Auguste.

On sait que le gouvernement fasciste avait décidé que la commémoration italienne du bimillénaire d'Auguste coïnciderait avec l'achèvement des fouilles, l'isolement complet du mausolée jusqu'ici enclavé dans des maisons modernes, et enfin l'aménagement d'un musée où l'on verrait rassemblés et discrètement restaurés les merveilleux bas-reliefs sculptés de l'*Ara Pacis*. Formons le vœu de voir se réaliser à bref délai ce programme, dont il est superflu de souligner la haute signification.

* * *

Il n'est pas sans intérêt, me semble-t-il, de terminer cette revue un peu trop sommaire de l'œuvre constructive accomplie à Rome par Auguste, en tâchant de préciser les mobiles qui l'ont inspirée. Ce ne fut pas principalement par pur souci d'utilité publique, pour relever les ruines accumulées par les guerres civiles ou pour tenir compte des nécessités édilitaires d'une population de plus en plus dense; ce ne fut pas même uniquement par un légitime désir de faste, dans le but de rendre Rome digne de son nouveau rôle de capitale du monde civilisé; ce fut avant tout parce qu'il y voyait l'un des moyens les plus efficaces pour étayer solidement le nouveau régime et en garantir la durée. En psychologue consommé, il avait deviné qu'une politique grandiose de travaux publics agirait puissamment sur l'imagination des foules. Aussi aimait-il, dans sa vieillesse, à répéter à ses amis : « Cette Rome que j'ai reçue de brique, je vous la laisse de marbre ! »

L'impulsion féconde qu'il donna aux travaux des architectes, tout comme la protection éclairée qu'il accorda aux hommes de lettres et aux artistes, procédaient moins de la satisfaction de ses goûts personnels que du calcul d'une politique à longue échéance. Auguste doit être rangé dans la nombreuse série de ces souverains bâtisseurs pour lesquels l'architecture est avant tout « un instrument de règne ».

Je suis d'ailleurs fort éloigné de lui faire grief de ces préoccupations d'ordre dynastique. J'estime qu'en essayant, par des expédients heureux, de corriger ce que la constitution impériale, reposant sur le principe de l'élection et excluant celui de l'hérédité, offrait de défectueux, Auguste ne s'est pas comporté en politicien vulgaire, mais qu'il a agi en véritable homme d'état : c'est un titre glorieux que l'histoire impartiale ne pourrait lui refuser sans commettre à son égard un déni de justice.

Léon Halkin.

Nos savants à l'honneur

Les quarante années d'enseignement universitaire de M. Joseph Willems de Laddersous

Discours de M. le Recteur Duesberg

Mon cher Collègue,

C'est de tout cœur que l'autorité académique s'associe à la manifestation organisée pour célébrer vos quarante ans d'enseignement à l'Université de Liège, quarante ans qui se sont d'ailleurs augmentés d'une unité, car c'est le 30 septembre 1896 que vous avez été chargé de faire le cours d'Institutes du Droit Romain en remplacement de M. le professeur J. Namur, décédé.

Vous veniez de l'Université de Louvain, où vous aviez conquis brillamment, en fait aussi brillamment que possible, puisque vous aviez obtenu, avec la plus grande distinction, les diplômes de docteur en droit en 1893 et de candidat-notaire en 1894. A cette époque, il n'existait dans notre pays aucune institution interuniversitaire, comme la Fondation ou le Fonds National, aucune occasion ni lieu de réunion où les professeurs des Universités belges pussent entrer en contact et apprendre à se connaître. De cette ignorance mutuelle

résultait, comme toujours, des malentendus : j'ai ouï dire que le Louvaniste que vous étiez ne fut pas trop bien reçu. Et si je rappelle ce passé déjà lointain, c'est pour ajouter tout de suite à votre grand honneur que vous avez immédiatement fait la conquête de toutes les sympathies liégeoises. Qu'elles n'ont fait que se développer et s'affermir, la réunion d'aujourd'hui en est la meilleure preuve.

Après avoir obtenu votre diplôme de docteur en droit, vous avez fait un stage au barreau de la Cour d'Appel de Bruxelles, chez Maître Alexandre Braun. Je ne doute pas que vous n'ayez été un stagiaire modèle, mais je constate cependant que, poussé sans doute par l'exemple paternel, vous n'avez pas tardé à vous évader de l'étude du droit moderne pour vous tourner vers l'antiquité. L'occasion vous en fut fournie par un brillant succès remporté au Concours des Bourses de voyage de 1895. Vous présentiez un mémoire et des thèses de Droit civil. Mais, au cours de votre voyage d'études, vous suivez les leçons de Krueger à Bonn, de Dernburg, de Pernice et de Eck à Berlin, et à partir de cette époque, toute votre activité est consacrée au Droit romain, cette source toujours vivante des études juridiques.

C'est en rentrant de voyage que vous devenez un des nôtres. Comme je le rappelais tout à l'heure, vous débutez dans l'enseignement supérieur en qualité de chargé de cours des Institutes du Droit romain. Trois ans plus tard, vous étiez nommé professeur extraordinaire, et, après un nouveau délai de cinq ans, promu à l'ordinariat. L'admission à l'éméritat de notre regretté collègue, feu Arthur de Sennarclens, vous permit de reprendre le cours de Pandectes, le 16 décembre 1919, cours que dix ans plus tard, vous délaissiez à votre tour et qui est maintenant donné par un de vos anciens élèves, M. le professeur Philippin. Pendant l'interruption forcée que les années de guerre a imposée à notre Université, vous n'êtes pas resté inactif. Vous trouvant

à Cambridge au début de la tourmente, vous y avez organisé un cours d'Institutes destiné aux étudiants belges qui n'avaient pas encore été rappelés sous les drapeaux. Vous vous êtes engagé vous-même, le 20 mai 1916, dans les services de la sûreté militaire, d'abord à Folkestone, puis à Paris. Placé en congé sans solde en 1917, vous êtes mis à la disposition du Ministre des Sciences et des Arts en qualité de délégué à la section des Archives de la guerre et de l'enseignement au front. Et les services que vous avez rendus au pays dans ces fonctions vous ont valu la Médaille de la Victoire et la Médaille commémorative de la guerre 1914-1918, tandis que votre activité universitaire était à juste titre récompensée par l'Attribution des cravates de Commandeur de l'Ordre de la Couronne et de l'Ordre de Léopold, de la Croix civique de 1re classe et de la Médaille commémorative du Centenaire de l'Indépendance nationale.

La confiance que vous témoignent vos collègues s'est manifestée à maintes reprises dans le cours de votre carrière. Ce sont tout d'abord les membres de la Faculté de Droit qui, quatre fois, en 1905, en 1913, en 1923 et cette année encore, vous ont élu Doyen. C'est ensuite l'Université toute entière qui vous a, en 1927, appelé aux fonctions de Secrétaire académique, qui, deux ans plus tard, vous déléguait à la Commission Administrative de notre Patrimoine et qui enfin, en 1935, vous chargeait de la représenter au Conseil d'Administration de la Fondation Universitaire. Autant de missions délicates, que vous avez remplies à la satisfaction de tous. Ceux qui vous connaissent n'en sont nullement étonnés. Votre parfaite courtoisie, même si elle est parfois relevée d'une légère pointe d'ironie, votre grand bon sens, une qualité si rare, vous donnent une autorité précieuse dans les discussions auxquelles vous participez. Et d'autre part, je sais par expérience personnelle, puisque vous avez rempli les fonctions de Secrétaire académique

pendant ma première année de Rectorat, que votre activité, si elle est discrète, n'en est pas moins de celles sur lesquelles on peut compter.

Mon cher Collègue, quarante et une années de services universitaires, au cours desquelles vous avez formé autant de générations d'étudiants, vous assurent des titres impérissables à la reconnaissance de notre Alma Mater. C'est de tout cœur que je vous adresse en cette circonstance, mes meilleurs vœux, tant au nom de l'Université qu'en mon nom personnel. Et permettez-moi d'associer à votre nom, dans l'expression de nos félicitations et de nos souhaits, Mme Willems et vos enfants.

Discours de M. A. Philippin

Professeur à la Faculté de Droit

Mesdames, Messieurs,

Un honneur périlleux m'est échu ce jour : porter hommage à l'œuvre de mon Maître, M. le professeur Willems de Laddersous. Car, Monsieur le Doyen, je suis votre élève, un peu votre disciple. Mon jugement ne peut être qu'inférieur à la réalité des choses. Je vous dois aussi d'enseigner en notre Faculté et je ne voudrais pas que l'on pût interpréter mes paroles comme un éloge complaisant.

Votre œuvre est grande.

Au moment où vous êtes monté en cette chaire d'institutes, chaire que vous occupez avec tant d'autorité, deux méthodes s'offraient à vous pour enseigner le droit romain.

Celle dite du pandectisme, exégétique, dogmatique, tendant à construire un système complet et harmonieux de droit, selon les seuls textes existants, sans tenir compte

des époques. Cette méthode fut utile autrefois, et même indispensable là où il n'y avait pas de droit civil.

Vous avez choisi — et en celà vous étiez d'avant-garde, la méthode historique, qui cherche à reconstituer le droit romain tel qu'on suppose qu'il a été et surtout dans son évolution, méthode qui décrit plus qu'elle ne systématise. Elle interprète les textes non d'après l'esprit du commentateur, mais d'après l'esprit même du droit romain.

Deux faits vous ont indiqué la nécessité d'emprunter la voie nouvelle : vous aviez, grâce au barreau, été en contact avec la pratique; vous vous étiez adonné à l'étude du droit civil et aviez compris la nécessité de faire du droit romain, selon la méthode historique, en fonction du droit civil, évitant de laisser subsister toute cloison étanche entre ces deux disciplines.

L'étude historique d'un droit a en effet une grande valeur éducative en ce qu'elle permet de mieux comprendre le droit présent, en le situant dans le temps. Le droit d'une époque donnée n'est pas un tout homogène, cohérent, logiquement déduit d'un principe initial, sorte d'impératif catégorique de nature juridique. C'est une mosaïque d'éléments divers, par leur nature, leur origine, leur âge, éléments parfois d'ailleurs encadrés dans une construction synthétique et formant un code. Parmi ces éléments, les uns sont des institutions déjà vieillies, en voie de désadaptation, qu'il faut adroitement réajuster au milieu social ou supprimer sans heurts; les autres sont des institutions vigoureuses qu'il faut développer judicieusement en les préservant des contaminations et des déviations malencontreuses; d'autres enfin sont des institutions encore à l'état embryonnaire qu'il faut pouvoir discerner, diriger, protéger ou au contraire radicalement extirper, pendant qu'il en est temps encore. Le discernement nécessaire pour démêler ces divers éléments résulte, pour une large part, de la connaissance des procédés

de développement du droit. L'étude historique du droit développe la clairvoyance, facilite l'alliance si rare de l'esprit de tradition et du sens de l'innovation. Or, sans ces qualités, un juriste, un homme d'affaires, un politique surtout restent irrémédiablement de second plan.

Or, l'étude historique du droit romain, plus que celle de n'importe quel autre droit, ancien ou moderne, est de nature à développer ces qualités d'esprit. Aucun droit n'est connu de nous pour une période aussi longue, depuis les formes archaïques et grossières des origines jusqu'aux formes raffinées et aux déformations de la décadence byzantine à travers plus de dix siècles de transformations incessantes. Rome de plus a eu le génie de l'organisation juridique comme la Grèce celui des arts; il y a un miracle romain, comme un miracle grec. Rome a créé le droit en le séparant de la casuistique. Elle a donné au monde des méthodes de raisonnement, des cadres juridiques, une terminologie juridique.

Mais pour dégager ainsi la grande figure du droit romain, même par la méthode historique, il fallait être ce que vous êtes : votre vie est tout entière dans votre œuvre; vous êtes l'homme de votre cours, avec vos qualités naturelles : droiture, courtoisie, équilibre. Et c'est pourquoi vous êtes un grand professeur de droit romain.

Votre droiture vous a imposé le dur travail de remonter aux sources, d'établir les textes, de faire leur exégèse, de les interpréter, de les ranger, par ordre chronologique, d'expliquer la genèse et l'évolution d'une institution par l'état social, politique, économique du monde romain, ou par la psychologie du jurisconsulte, des empereurs.

Ainsi, pas à pas, vous avez essayé de vous frayer un chemin vers la vérité, cette vérité qui, plus que dans d'autres matières, est difficile à découvrir. Vous avez dégagé la conciliation du droit strict et de l'équité : vous avez mis en lumière le côté moral du droit romain.

Malgré tant de patient labeur vous avez hésité encore à publier vos notes de cours pourtant magistrales; c'est dommage; mais je vous comprends. Quand on sait tout ce que vous savez, une œuvre d'ensemble sur le droit romain paraît téméraire.

Mais, et ce n'est pas le moindre de vos mérites, vous avez voulu laisser ignorer tout ce que vos recherches comportaient de labeur et peut-être d'angoisse.

A ceux qui sont l'objet de votre sollicitude et dont vous assumez la formation juridique vous ne révélez pas vos heures de méditation. Vous vous êtes assimilé, non sans amertume parfois, les racines de la science, réservant à vos auditeurs ses fruits beaucoup plus doux.

Votre sens inné de la mesure a empêché de vous complaire à la préhistoire du droit romain, qui ouvre un si large champ à l'imagination et une si belle occasion d'appliquer l'ars nesciendi. M. Acher, ce jeune romaniste tombé dans la grande guerre écrivait avec raison, en 1906 : « je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la vérité, en disant que supprimer dans les manuels de droit romain ce qui n'est que pure hypothèse serait réduire de moitié leur volume ».

Ce même équilibre vous a donné l'horreur de l'entassement des pièces dont le grand nombre ne fait qu'augmenter le chaos. Vous détestez positivement cette recherche excessive de l'érudition d'où ne peut sortir que l'incertitude et la confusion. La vraie science consiste moins à savoir beaucoup qu'à hiérarchiser ses connaissances, à grouper autour des idées maîtresses des idées secondaires, puis autour des idées secondaires les idées moindres, jusqu'à ce que de classement en classement on néglige le reste comme déchet inutile. C'est une opération intellectuelle très saine que de s'alléger le cerveau et de déposer à terre le superflu de l'érudition. Certains chapitres de votre cours, Monsieur le Doyen, sont l'illustration de cet esprit de mesure : l'usufruit, la possession, les obligations solidaires.

Le droit romain tel que vous l'avez conçu paraît d'une grandeur simple; il remplit à merveille cette fonction de nous faire connaîtres les traditions, de préserver des utopies, d'écarter la fantaisie, les tentatives téméraires que rien ne prépare et n'autorise.

* * *

M. Willems, quand on porte un nom comme le vôtre il est difficile de s'y égaler. Vous avez réussi à y ajouter.

Vous avez la juste fierté de descendre de vos aïeux. Comme votre illustre père vous avez fait de la science votre domaine. Vous ne vous êtes pas contenté d'accroître l'héritage paternel, vous avez enrichi, par votre probité morale, le patrimoine de vos élèves.

Ainsi vous prenez place parmi ces semeurs de champs humains, par qui lèvent les plus belles moissons, celles des convictions, du dévouement et de l'honneur.

Discours de M. Eug. Moreau de Melen

Pro-Doyen de la Faculté de Droit

Monsieur le Doyen,

Il faut pourtant que je vous donne ce titre. J'ai beau, par une survivance de mon propre mandat, me présenter ici sous les mêmes espèces, vous n'en êtes pas moins, depuis 15 jours et pour la quatrième fois, le Doyen de la Faculté de Droit.

Cette maison, du reste, n'est-elle pas un peu devenue la vôtre, depuis que le 30 septembre 1896, nanti de brillants diplômes, vous y entriez glorieusement, titulaire d'une chaire de Droit romain.

Cette chaire, vous l'avez occupée 40 ans au cours desquels vos disciples ont pu apprécier vos hautes qualités de juriste et la distinction de votre esprit.

Vos leçons constituent une œuvre éducative de la plus grande valeur, car vous aviez compris le caractère éminemment formatif du droit romain.

« Ars boni et aequi » selon la définition d'Ulpien, si large qu'elle paraît y comprendre la morale même.

Droit défunt, disent pourtant les novateurs en mal de réformes sacrilèges. Qui sait ?

Récemment, n'avons-nous pas vu un arrêté-loi rendre au prêt hypothécaire le caractère « réel » du Mutuum et tenter de ressusciter la « querela non numeratae pecuniae » ?

Droit éternel, au contraire ! Celui qui, par sa formation prétorienne, suivait pas à pas les réalités. Et j'imagine qu'avant longtemps les esprits modernes regretteront sa sereine et lente évolution.

Le droit vivant est chose en soi séduisante. Encore ne doit-il pas subir de trop fréquentes ni injurieuses métamorphoses. Ces changements perpétuels ne sont plus des indices de vie, mais de maladie.

Jadis le droit privé suivait avec prudence l'évolution économique et sociale d'un peuple. Aujourd'hui on veut qu'il la devance. On légifère sur des conjectures. Combien de mesures hâtives doivent être rapportées avant que d'avoir même subi l'épreuve du temps !

Dans ces moments-là, le droit romain nous apparaît comme ces sanctuaires où les âmes agitées vont recouvrer quelque équilibre et rechercher la paix.

Serait-ce là, Monsieur le Doyen, que vous avez acquis cette égalité d'humeur que ceux qui vous approchent apprécient tellement ? C'est sans doute dans le commerce des sages Romains que vous avez puisé un peu de cette ironie souriante et douce avec laquelle on vous voit suivre l'agitation du forum contemporain.

Droit formaliste à l'excès, dira-t-on encore ! Mais les praticiens, dont je suis, remarquent combien en ce siècle

d'effervescence les gens contractent, s'engagent avec précipitation, sans prendre même la peine de mesurer les termes dont ils usent, surpris d'apprendre un jour que ceux-ci sont susceptibles d'interprétations diverses. Dans des cas semblables, le formalisme a du bon. Il contraint les parties à réfléchir avant de s'engager et les prémunit contre les entraînements irraisonnés.

Quoi qu'il en soit, le droit romain est une merveilleuse discipline. Il a défié les siècles. Il étonne encore l'œil moderne.

Combien de générations d'élèves avez-vous ainsi familiarisées avec lui ! Celle d'abord, dont vous veniez à peine de sortir, et puis tant d'autres... jusqu'à nos fils. Vous savez que je parle ici au sens propre. Pour ma part, je vous en garde de la reconnaissance.

Vos élèves, on en trouve à foison dans la magistrature, le barreau et le notariat; notre Faculté en est peuplée.

Chez tous, vous avez facilité la première initiation au droit privé. Pourtant, c'est une tâche bien délicate, dont dépend souvent l'avenir entier d'un juriste. Pour peu que son premier maître agisse avec maladresse, il prend en dégoût la science qu'il vient d'embrasser. C'est à cette tâche qu'on reconnaît le guide sûr et délicat qui, sans s'attarder aux détails fastidieux, désigne la chose à admirer, celle qui frappe l'imagination, et qui met en valeur ce qui mérite d'être retenu.

Pour cette mission difficile, vous étiez tout indiqué : délicatesse, goût sûr, jugement et enfin cette aménité qui rend les rapports entre maître et élèves si agréables et utiles, vous en étiez comblé.

Et pendant 40 ans, du haut de la même chaire et avec un égal talent, vous avez « dit le droit ».

Mon cher Doyen, ...laissez-moi à présent vous donner cette appellation plus affectueuse, ...de cette sérénité que je viens de vanter, vos collègues de la Faculté sont les premiers

bénéficiaires. Elle règne, constante et fine, dans nos rapports avec vous.

Si nous délibérons, vous ne parlez qu'à bon escient, avec les mots justes et précis, suggérant la solution qui s'impose, équitable et de bon sens, juridique toujours.

Président du jury, par votre calme et votre autorité, vous nous gardez des sentences précipitées et c'est de vous que la note bienveillante émane souvent.

Ainsi s'est écoulée, laborieuse et considérée, votre longue carrière professorale.

Nous nous plaisons à penser que si vous l'avez si vaillamment et brillamment parcourue, c'est en partie à votre chère compagne et aux joies qu'apporte une nombreuse et belle famille que vous le devez.

Et c'est pour cela que nous avons voulu donner à nos témoignages de reconnaissance un caractère un peu familial.

Dans votre intérieur orné avec tant de goût, la porcelaine de Chine est en honneur. Petits et grands s'extasient devant un beau spécimen de l'époque Kien Long et connaissent la nomenclature de ces objets harmonieux et charmants. Vous nous permettrez de compléter vos belles collections par ces modestes unités.

Qu'elles vous rappellent cette fête de la gratitude et de l'amitié et le vœu que forment vos Collègues et vos amis, que vous continuiez longtemps encore votre lumineux enseignement.

Discours de M. André Laurent, au nom des étudiants

Je n'ai pas à retracer ici la carrière de M. le Professeur Willems de Laddersous, ni à rappeler la contribution féconde que ses œuvres — fruit d'un labeur incessant et de patientes recherches — apportèrent à la science romaniste. Je n'ai

point non plus la prétention de vous entretenir du rôle substantiel joué par le Droit Romain dans les progrès de l'évolution juridique : notre expérience est encore trop neuve, trop imparfaite pour nous autoriser à formuler un jugement éclairé à cet égard.

Mon seul but — et mon seul désir — est d'être l'interprète de tous mes condisciples auprès de notre Vénéré Maître, M. Willems de Laddersous, et de lui dire combien nous sommes heureux — et fiers — de participer à une manifestation consacrée à ses grands mérites de savant et de pédagogue, mérites constamment mis en relief par un enseignement dont chacun de nous conservera le précieux bénéfice tout au long de son activité intellectuelle et professionnelle.

Vous me permettrez donc, Mesdames et Messieurs, de vous faire partager nos sentiments et, pendant quelques instants, de vous faire assister à la vie universitaire telle qu'elle se présente à ceux qui prennent place, non à la chaire professorale, mais sur les bancs d'un auditoire identique à celui où une même admiration et une commune gratitude nous assemblent aujourd'hui.

Personne d'entre vous, Messieurs, n'ignore les hésitations, et les graves préoccupations, qui assaillent l'élève lorsque, dûment nanti d'un diplôme d'humanités, il doit se prononcer sur le choix de sa formation supérieure. Bien des vocations sont alors mal affermies ou suggérées par des considérations inopportunes : conseils de personnes bien intentionnées, traditions sacro-saintes de famille, possibilités des débouchés qu'offre chaque branche, que sais-je encore ?

Souvent nous ignorons tout des études que nous abordons et nous risquerions de faire longtemps fausse route, de poursuivre sans succès des efforts vains et décevants, de piétiner dans une voie adoptée au petit bonheur si, à notre Faculté, le Cours de Droit Romain ne venait nous permettre

d'estimer — en connaissance de cause — la sagesse de notre choix. C'est, en effet, le Droit Romain qui constituera l'initiation parfaite du néophyte à la science juridique, qui lui donnera un aperçu saisissant des travaux auxquels il se destine et lui fournira ainsi l'occasion d'éprouver ses aptitudes, de réaliser la portée et l'intérêt des investigations qu'il va entreprendre. Devant les horizons ainsi découverts, il saura apprécier s'il convient de persévérer ou de s'orienter vers d'autres doctorats.

C'est dire si pareille matière est d'importance capitale; c'est dire, surtout, si le rôle du titulaire d'un tel cours est essentiellement délicat et requiert — outre une rare compétence scientifique — une psychologie aiguë et subtile des récipiendaires.

La lourde charge de cette mission — et il faut donner au mot son sens le plus élevé — est assurée avec une remarquable maîtrise et une conscience professionnelle au-dessus de tout éloge, par M. le professeur Willems de Laddersous. Les situations qu'occupent aujourd'hui bon nombre de ses disciples au sein de la grande famille judiciaire, au Barreau et je me plais à le souligner, à notre Alma Mater, prouvent mieux que tous les discours la perfection et la valeur de son enseignement.

Ce n'est pas sans un sentiment de profond respect et de sincère admiration que j'évoque ici les quarante années d'une carrière parcourue sans la moindre défaillance et que nous souhaitons longue encore pour le plus grand profit de ses futurs élèves. Je puis vous assurer, sans témérité, que l'étudiant se rend parfaitement compte de la somme de travail et de dévoûment que représentent tant d'années consacrées à l'Instruction, tâche ingrate s'il en est.

Aussi notre reconnaissance va-t-elle spontanément et de tout cœur à M. Willems de Laddersous, professeur affable, accueillant, compréhensif; juriste éminent et, par dessus

tout savant modeste, de cette touchante modestie qui est l'apanage de la véritable érudition.

Excellent pédagogue, M. Willems de Laddersous a su dominer une matière exceptionnellement vaste : son cours a soigneusement élagué les futiles détails qui rebutent le novice et nuisent à la clarté des idées. Il s'attache aux grands principes, en explique lumineusement la signification et la teneur, en déduit toutes les conséquences, en un mot donne la clef de l'édifice juridique.

Le jeune romaniste ainsi armé suivra avec aisance les études spécialisées qui l'attendent et, quotidiennement, il pourra se référer à ses connaissances antérieures pour assimiler la législation contemporaine.

Cet enseignement théorique est rendu plus efficace encore par un Séminaire non prévu par le programme et que M. Willems de Laddersous prend la peine de diriger personnellement. A ce séminaire encore présent à nos mémoires, il s'attache à développer tel point de droit particulièrement intéressant, nous apprend le maniement des auteurs, collabore à nos travaux, guide et encourage nos efforts. Ce contact constant entre professeur et étudiants, outre qu'il stimule heureusement notre zèle, nous rend moins pénible la transition entre les établissements d'enseignement moyen — où la besogne de l'élève est mâchée et délimitée — et l'université où l'initiative individuelle joue un rôle primordial. Dérouté par le régime de liberté qui succède à une discipline plus ou moins sévère, souvent l'élève, dépaysé, se laisse déborder par ses cours, remettant à demain, puis à Pâques, le moment de se ressaisir...

M. Willems de Laddersous possède trop bien la psychologie de l'étudiant — et il est trop bienveillant à l'égard de celui-ci — pour ne pas avoir décelé le danger et songé à y remédier. Il tient constamment ses auditeurs en haleine par des interrogations qui ont le double mérite d'astreindre

ses disciples au travail journalier et de les familiariser avec l'examen. Vous comprendrez sans peine combien il est précieux de connaître son examinateur au moment de s'asseoir devant l'impressionnante petite table rituelle ! L'enjeu est grave et le pire est que nous en avons conscience. Heureusement, M. Willems de Laddersous réalise parfaitement notre état d'âme : indulgent et paternel, mais non débonnaire, il ne décontenance jamais le récipiendaire, l'aide sans cesse par des questions intelligentes et précises. C'est un juge intègre mais secourable. Et si, parfois, un échec termine l'examen, c'est toujours de lui-même que l'étudiant est mécontent et dépité, non d'une sentence dont il se sait le seul responsable.

Mesdames et Messieurs,

Vous comprendrez mieux, maintenant, pourquoi l'Association des Etudiants en Droit se faisait un devoir — et un plaisir — de venir apporter ici à son Cher Professeur l'hommage de sa vive admiration et de sa respectueuse sympathie. Elle lui sait gré des services qu'il a rendus à plusieurs générations, elle lui sait gré de contribuer au prestige de l'Université, car, tant vaut la réputation de l'Alma Mater, tant vaut le crédit de ses diplômes. C'est un privilège pour notre Faculté de posséder en son sein un tel savant; c'est une aubaine pour nous de suivre les cours d'un tel professeur.

Permettez-moi maintenant de m'adresser à notre ami Pierre Willems de Laddersous, vice-président de l'A. E. D., aussi charmant compagnon que brillant élève, à qui je tiens à dire que nous participons de grand cœur à sa joie et à sa légitime fierté d'aujourd'hui.

Monsieur le Professeur,

L'A. E. D. a tenu à s'unir à la présente manifestation : au nom de tous ses membres, je vous prie de lui faire l'honneur d'accepter un modeste souvenir. Puisse-t-il vous rappeler souvent notre grande estime, notre profonde reconnaissance et notre très réelle affection.

Réponse de M. Joseph Willems de Laddersous

Monsieur le Recteur,
Monsieur l'Administrateur,
Messieurs les Membres du Comité de Patronage,
Mes honorés Collègues,
Mes chers anciens étudiants,
Mes chers étudiantes et étudiants,
Mesdames, Messieurs,

Vous me voyez extrêmement ému et profondément touché de votre présence à cette cérémonie.

Elle constitue pour moi un précieux témoignage de sympathie, pour lequel je ne puis assez vivement exprimer ma gratitude.

Je suis positivement confus de l'honneur qui m'échoit et qui est dû — avant tout — à l'heureuse circonstance d'une nomination précoce et au fait que — grâce à Dieu — ma santé m'a permis de durer et d'aborder, il y a quelques jours, la quarante-deuxième année de mon enseignement.

Sans doute, la belle et vibrante jeunesse, au milieu de laquelle j'ai vécu, a-t-elle contribué à cet heureux résultat.

Mes vifs remerciements vont d'abord au chef de notre famille universitaire pour les paroles si aimables qu'il a bien voulu prononcer.

Je suis heureux de lui dire — en cette occasion solennelle — ma reconnaissance et celle de mes Collègues pour la direction paternelle, simple dans sa fermeté et fructueuse, qu'il exerce parmi nous.

Il me suffira, pour mettre en évidence ses éminents services, de rappeler que — fait unique dans nos annales universitaires — il remplit pour une quatrième période la charge triennale du Rectorat et de signaler l'ampleur qu'ont prises ces délicates fonctions depuis la guerre.

Je suis heureux de le féliciter de l'éclat qu'il a donné à notre Alma Mater par son talent et son inépuisable dévouement.

Je remercie très affectueusement mes Collègues qui ont organisé cette manifestation et le Président de leur Comité, M. Moreau de Melen dont les paroles m'ont été au cœur.

Je ressens très vivement l'affection des Membres de la Faculté, dont ces paroles sont l'expression.

Aussi puis-je avouer — à l'heure présente — ainsi que M. le Recteur l'a dit, que l'accueil que je reçus à Liége en 1896 fut plutôt réservé de la part de certains Collègues.

Le chef incontesté de la Faculté de Droit à cette époque, l'éminent et regretté M. Galopin, me fit sentir — avec sa franchise habituelle — que je prenais une place qui eût mieux convenu à un disciple de l'Université de Liége.

Je me hâte d'ajouter que 6 mois plus tard et avec la même franchise — dans un entretien dont le souvenir m'est resté vivace et réconfortant — M. Galopin prononçait le « dignus est intrare » et m'accordait sa précieuse et paternelle amitié.

Celle-ci ne s'est jamais démentie.

Je suis particulièrement heureux de témoigner que les rapports de confiance, qui nous unissent, sont de tradition constante dans notre Faculté.

Jamais, depuis plus de quarante ans que j'ai l'honneur d'y siéger, je n'ai assisté à une séance qui pût laisser une impression pénible de désaccord.

Malgré les inévitables divergences de vues et la diversité des opinions, la courtoisie et la conciliation ont toujours été le signe de nos relations.

MM. De Jace et Mahaim, qui me font l'honneur de m'écouter, souscriront, j'en suis certain, à cette affirmation.

Je forme le vœu que ces rapports cordiaux se perpétuent ou — plus exactement — je ne doute pas qu'il en sera ainsi.

Mon entière confiance repose sur une longue expérience; la majorité de mes Collègues a été au nombre de mes étudiants d'élite, avant de siéger parmi nous.

Je vous remercie tout spécialement, mon cher Monsieur Moreau, du magnifique objet d'art qui m'est offert et je remercie très vivement — en votre personne — tous ceux qui, par leur généreuse souscription, ont bien voulu participer à ce don auquel j'attache une valeur exceptionnelle.

Il perpétuera, pour moi et pour les miens, le souvenir de cette belle journée.

J'adresse un très cordial merci à Monsieur Philippin, qui a bien voulu rappeler mon activité scientifique, en termes flatteurs au point que je dois reconnaître que le sentiment amical l'a emporté sur la sereine objectivité.

Il a bien voulu faire allusion à mon très regretté Père; je déplore que le travail qui m'a coûté le plus de labeur et de temps et par lequel je désirais honorer sa mémoire : la 7e édition de son Droit public, ait été anéanti, chez l'éditeur, dans l'incendie de Louvain en 1914.

Après la tourmente qui paralysa nos activités scientifiques, j'eus à assumer le cours de Pandectes, délaissé par notre distingué et regretté Collègue, Monsieur de Senarclens.

Dès lors, pendant dix ans, ma charge professorale fut particulièrement lourde et absorbante :

absorbante par l'ampleur et la nature même de cet enseignement;

lourde par le périlleux honneur de prendre la place d'un professeur incomparable.

Je me plais à rendre un hommage public de respect et d'affection à la mémoire de ce parfait gentilhomme, humaniste dans toute l'acception du terme, qui n'abandonna ses travaux qu'avec la vie.

Je remercie mes honorés Collègues de Bruxelles et de Louvain de la preuve d'estime que constitue leur présence à cette cérémonie. J'y suis particulièrement sensible.

J'adresse l'expression de ma reconnaissance à mes anciens étudiants, grâce à l'attitude desquels j'ai pu donner mon enseignement avec joie et — peut-être — avec quelque profit.

Je suis le premier à reconnaître tout ce que le cours de Droit Romain comporte d'aridité et de sécheresse.

Certes les jurisconsultes romains ont d'éminentes qualités de raisonnement et ont concilié admirablement les exigences de la logique avec les nécessités d'un équitable réalisme, mais j'avoue qu'ils prêtent peu aux digressions poétiques ou distrayantes.

Aussi je suis reconnaissant à mes étudiants d'avoir suivi cet enseignement avec bonne volonté.

Sans doute n'ont-ils pas tous conservé un souvenir agréable de certain entretien de fin d'année — mais la stricte vérité me permet d'ajouter que certains de ceux-là — après le délai imparti au condamné pour maudire ses juges — m'ont remercié de ma rigueur, qui fut le point de départ de leur engagement dans la voie du travail.

Parmi les 1800 étudiants auxquels je me suis efforcé de faire apprécier les mérites de Gaïus ou l'importance des interpolations, beaucoup occupent une place marquante dans des carrières très diverses.

Puis-je avouer que j'ai toujours éprouvé une pointe de fierté de leurs succès.

Un certain nombre — hélas — a été fauché par la mort.

A ceux-ci et particulièrement à ceux qui sont tombés pour la patrie, j'adresse un souvenir très ému.

Je remercie très affectueusement Monsieur Laurent, président de l'Association des Etudiants en Droit, qui a été l'interprète des étudiants actuels.

Mon dévouement reste acquis à ceux-ci comme à leurs devanciers.

J'ai été profondément touché de la délicate attention qu'ils ont eue de me réserver — eux aussi — un souvenir qui charmera mes loisirs.

J'attache un prix tout particulier à cette preuve de nos excellents rapports.

Je me permets de signaler à mes étudiants de la présente année, que ma charge a été rendue plus difficile depuis un certain temps, non par leur faute, mais par le fait de la loi de 1929 sur l'enseignement supérieur.

Cette loi ne suscite pas mon enthousiasme en tant qu'elle place les débuts de la formation juridique en deuxième année de philosophie.

Il ne me paraît pas de bonne méthode pédagogique de surcharger l'élève — simultanément — de connaissances générales et spéciales.

Cette méthode conduit à des déficiences et au découragement :

déficiences dans la formation générale, dont les branches ont été amputées pour faire place aux matières juridiques;

découragement résultant de la multiplicité des matières, parmi lesquelles le Droit Romain occupe une place considérable.

Cette place — tout en reconnaissant que je suis orfèvre dans la question — j'ai la conviction qu'elle doit être main-

tenue à une discipline qui, outre sa valeur intrinsèque de formation juridique, constitue la racine séculaire de notre Code Civil.

Et je crains que l'étudiant qui achève sa formation philosophique, historique et littéraire, n'ait ni la liberté d'esprit, ni la mâturité requises pour s'assimiler le Droit Romain.

Je pense que les résultats acquis depuis l'application de ce régime confirment mon appréciation.

Je m'excuse de cette digression. Mon but est de mettre mes étudiants actuels en garde contre les difficultés de l'année d'études qu'ils ont abordée et de leur permettre d'en triompher, ce que je leur souhaite de tout cœur.

Mesdames, Messieurs, j'ai abusé de votre patiente attention. Je ne puis cependant terminer sans remplir l'agréable devoir de remercier Monsieur Laloux, secrétaire du Comité, qui a assumé une tâche toute de dévouement.

Je me plais également à être l'interprète de Madame Willems en remerciant Mademoiselle Henet et ses accompagnateurs du geste gracieux par lequel ils l'ont associée à cette fête.

Je réitère en terminant, mes plus vifs remerciements à tous ceux qui, par leur présence ici, ont bien voulu me donner un gage précieux de leur estime.

Nécrologie

Joseph Mansion

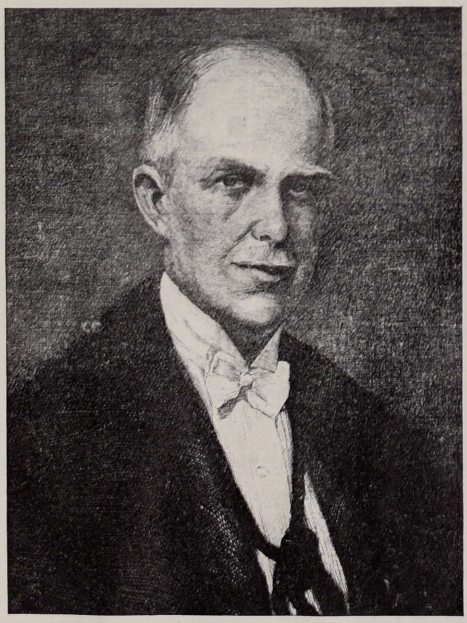

Il y a huit ans, le 9 novembre 1929, une fête intime groupait autour de Joseph Mansion ses amis et ses anciens élèves, venus des quatre coins de Belgique à l'occasion de ses vingt-cinq ans de professorat, pour lui apporter le témoignage de leur admiration et de leur reconnaissance.

Cette date qui évoquait pour eux quelques heures de chaude intimité et de profonde sympathie passées en la compagnie du Maître aimé et vénéré entre tous, se lie maintenant pour eux à la date fatale de sa mort. La vie a de ces ironies cruelles qui déroutent, affligent, déconcertent. Elle prodigue d'une main ce qu'elle enlève de l'autre.

Le 8 novembre 1937 un mal aussi subit qu'implacable emportait, à l'âge de soixante ans, celui qui, pendant trente-trois ans, fut l'âme même de notre section de philologie germanique.

Soixante ans ! Il les portait allègrement, au physique et au moral. Et ses élèves et ses amis s'en réjouissaient. Ils espéraient le garder de nombreuses années encore parmi eux. Le destin, une fois de plus, s'est joué de nos espoirs. La mort l'a frappé en pleine activité et le monde savant belge pleure en ce moment celui qui fut un de ses plus grands linguistes.

Joseph Mansion est né à Gand en 1877. Il fit de brillantes études au Collège Ste Barbe, puis à l'Université de sa ville natale où il se fit inscrire à la section de philologie classique. Lauréat du Concours Universitaire pour la section orientaliste, il publia ensuite sa thèse sur *Les Gutturales Grecques* dans le *Recueil de Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres*, de l'Université de Gand. Ce fut au cours d'un voyage d'études en Allemagne qu'il rencontra le futur

auteur du livre *The Origin of the English Nation*. Il se lia d'amitié avec Munro Chadwick et celui-ci l'entraîna à Cambridge.

En 1904, il partageait avec Paul Hamélius la succession du professeur Orth. Jamais hasard ne fit mieux les choses qu'en réunissant dans une même faculté ces deux esprits faits de contrastes, et qu'unit bientôt la plus vive et la plus touchante amitié. « Hamélius », comme a dit M. Corin, « qui entraînait par la fougue de son tempérament et charmait par l'inattendu pittoresque de son imagination un peu vagabonde; tandis que Mansion impressionnait par une science qui semblait bâtie sur pieux armés, par la recherche, si laborieuse pût-elle être, de la plus grande précision possible, par un esprit de simplification et de clarification » (1).

C'est à Hamélius, si cher et toujours regretté, que Mansion en 1924 dédiait, dans un geste touchant de simplicité et de générosité, l'œuvre de sa vie, celle qu'il chérissait entre toutes, son Onomastique gantoise (2). Il la dédiait à celui « qui toujours travailla avec tant de zèle pour la science et pour notre spécialité commune, la philologie germanique, et qui méritait plus que nul autre ce modeste hommage que l'auteur, hélas, n'a pu lui offrir de son vivant » (3). Comme ces mots dépeignent bien Mansion : sa simplicité, sa générosité, sa sensibilité et sa finesse. La simplicité de Mansion était proverbiale. Bien qu'appartenant à une foule de sociétés savantes : l'Académie Royale Flamande, la

(1) *Manifestation Joseph Mansion*, dans le *Bulletin des Amis de l'Université de Liége*, Liége, 1929, p. 5.

(2) *Oud-Gentsche Naamkunde*, Bijdrage tot de kennis van het Oudnederlandsch, La Haye, M. Nijhoff, 1924.

(3) *Oud-Gentsche Naamkunde*, p. XV : « Hij die immer met zulk een ijver voor de wetenschap en ons beider gemeenschappelijk vak, de Germaansche philologie, gearbeid heeft, verdiende beter dan wie ook deze bescheiden hulde, die de schrijver hem helaas niet meer bij zijn leven heeft kunnen brengen. »

Société des Lettres Néerlandaises de Leyde, la Société de Linguistique de Paris, la Société belge d'Etudes Orientales, la Commission royale de Toponymie et Dialectologie, et tant d'autres, jamais on ne le vit rechercher le faux semblant, le clinquant des honneurs de ce bas monde. Mansion avait trop d'esprit, son âme était trop bien née pour se laisser prendre aux oripeaux dont se pare la vanité. Il justifia pleinement cette admirable parole de Flaubert : « pourquoi vouloir être quelque chose quand on est quelqu'un ? » Il mourut comme il vécut, simplement, religieusement, sans bruit. Il laisse à tous le souvenir de cette sérénité affable, de cette simplicité de bon aloi, de cette courtoisie, de ce stoïcisme d'aristocrate anglais qui le caractérisaient.

Mais qu'il le voulût ou non, son nom avait dépassé les frontières de notre pays et s'était imposé à l'étranger. C'est à Oxford qu'il me fut donné d'entendre l'éloge le plus mérité de notre grand linguiste belge. J'eus le plaisir de rencontrer, il y a quelques années, chez le professeur J. R. R. Tolkien, le « provost » de l'Université de Londres, le docteur Mawer. Je lui fus présentée comme étant l'élève de Joseph Mansion. En entendant prononcer ce nom; sa figure s'éclaira d'un large sourire : « Mansion », s'écria-t-il, « mais, naturellement je le connais. C'est un des rares savants étrangers qui se connaissent en philologie anglaise » (1). Jamais éloge ne fut plus spontané, ni mieux mérité. En effet Joseph Mansion était un linguiste qui « connaissait son métier ». « Il appliquait à l'analyse des faits linguistiques et à la résolution des équations philologiques les qualités qu'il tenait de son savant père, professeur d'analyse infini-

(1) Mansion ! Why of course, I know him. He is one of the very few foreign scholars who know something about their job' (il s'agissait d'anglo-saxon).

tésimale, de calcul intégral et différentiel » (1). Cette probité scientifique le poussait à ne rechercher que les faits visibles, tangibles, réels, soigneusement contrôlés et contrôlables : « ne m'appuyer jamais que sur des documents authentiques et exclusivement sur ceux que j'ai pu examiner de mes propres yeux, tel a été le principe auquel je me suis rigoureusement tenu tout au long de cet ouvrage » (c'est-à-dire de son Onomastique gantoise) (2). Fidèle à lui-même, Joseph Mansion ne se départit jamais de ce principe. C'est pourquoi son œuvre est et restera un monument de haute valeur scientifique.

Son ouvrage le plus important est sans contredit son Onomastique gantoise, qu'il compléta onze ans plus tard par une étude dialectologique (2) des plus fouillées sur les éléments principaux contenus dans les noms de lieux flamands. Ces deux titres nous révèlent immédiatement les deux disciplines que Mansion devait préconiser, celles qui devaient plaire le plus à son esprit scientifique, c'est-à-dire, celle de Sweet et plus tard celles des savants éditeurs de l'*English Place-Name Society*. Dans la préface de son œuvre principale, il nous le dit clairement : « Dans ses *Oldest English Texts*, H. Sweet a voulu donner au monde d'expression anglaise une collection des plus anciens documents que la langue anglaise ait à nous offrir. Quelque chose d'analogue a été tenté dans ce livre, sur une échelle beaucoup plus modeste, pour la langue néerlandaise » (3). *Sur une échelle*

---

(1) A. L. Corin, *op. cit.*, p. 5.

(2) *De voornaamste bestanddeelen der Vlaamsche plaatsnamen*, Bruxelles, 1935, p. IX : « Alleen steunen op oorspronkelijke stukken en uitsluitend op die welke ik met eigen oogen had kunnen onderzoeken, was in dat werk mijn streng doorgedreven principe. »

(3) p. XIII : « In zijne *Oldest English Texts* heeft H. Sweet de Engelsch-sprekende gemeenschap willen begiftigen met een verzameling van de oudste geloofsbrieven die de Engelsche taal over te leggen heeft. Iets dergelijks wordt in dit boek, op veel bescheidener schaal, voor het Nederlandsch beproefd. »

beaucoup plus modeste; comme de nouveau ces mots dépeignent bien Mansion ! Alors que Sweet avait à sa disposition des textes anglo-saxons, des noms de personnes et de lieux en anglo-saxon authentique, Mansion, lui, tenta de reconstituer l'ancien néerlandais « uniquement avec des noms propres du X^e siècle » (1). Il n'a pour tout matériel que des textes *latins* et des noms de personnes ou de lieux déformés par la latinisation. Et ce tour de force, ce miracle de divination, il l'a réalisé de main de maître. Ce n'est pas tout. Il nous le dit dans son introduction. « Des influences de tout genre interviennent dans la transcription de noms propres. Les scribes de nos documents travaillent, pour une part, d'après des modèles mérovingiens; à une époque plus tardive, on reconnaît l'influence de l'Ecole scripturaire réformée sous Charlemagne » (2). De plus, « les moines des couvents gantois n'étaient pas tous des Flamands... La langue romane, le haut-allemand et l'anglo-saxon ont donc dû ou pu exercer une influence sur notre matériel d'ancien néerlandais » (2). Comment dans de telles conditions obtenir un résultat. Comment ne pas se décourager. Mansion s'attela courageusement et énergiquement à sa tâche et le résultat fut cette splendide « Onomastique gantoise » qui le classe à côté des Sweet, des Meillet, des Mawer, des Schütte, pour ne citer que des maîtres. Quelle mine inépuisable que ce livre pour l'historien et pour le linguiste ! Quelle leçon de courage, de probité scientifique, de modestie et de savoir ! Quel hommage

---

(1) id. p. XIII : « alleen met eigennamen ... uit de X^e eeuw. »

(2) id. p. 4 : « Allerlei invloeden spelen bij het neerschrijven van eigennamen eene rol. Voor een deel werken de scribenten onzer oorkonden naar Merowingische modellen; in lateren tijd herkent men den invloed van de hervormde schrijfschool onder Karel den Grooten. De monniken van de Gentsche kloosters zijn niet allen Vlamingen geweest... Romaansch, Hoogduitsch, Angelsaksisch hebben dus, of kunnen op ons Oudnederlandsch materiaal invloed geoefend hebben. »

éclatant il rend à sa langue maternelle en lui restituant sous la forme de l'ancien néerlandais ses lettres de noblesse.

Ses études l'avait amené à cette conclusion : « Tandis que pour l'anglais et l'allemand nous distinguons trois périodes, une période ancienne, une période moyenne et une période moderne, l'histoire de notre langue commence avec le moyen-néerlandais » (1). Il s'attache dès lors à la recherche de cette donnée inconnue dans l'évolution de sa langue maternelle. Il jette ses doutes, au moyen de faits indiscutables, sur l'équation si longtemps admise et universellement acceptée : ancien néerlandais = ancien francique. Mais alors, si l'ancien néerlandais n'est pas de l'ancien francique, qu'est-il ? Où l'a-t-on parlé ? Et d'abord qu'entend-on par néerlandais ? Ces questions, Mansion se les pose (2). « Et, nous dit-il, une seule réponse semble satisfaisante et du point de vue pratique et du point de vue de la science : le néerlandais est la langue qui provient, sans aucun doute, d'endroits purement néerlandais » (3).

Ce premier principe posé, pourquoi choisir les archives gantoises comme champ d'action ? Il nous en donne la

---

(1) p. 1 : « Terwijl wij voor het Engelsch en het Duitsch een Oud, een Middelst en een Nieuw tijdvak onderscheiden, begint de geschiedenis onzer taal met het Middelnederlandsch. »

(2) p. 1 : « Wat is Nederlandsch ?... Wat is dan het echte Oudnederlandsch ? Eén antwoord slechts schijnt èn in practisch èn in wetenschappelijk opzicht bevredigend : Nederlandsch is het taalgoed dat ongetwijfeld uit zuiver Nederlandsche streken afkomstig is. »

(3) C'est ce même bon sens scientifique que nous retrouvons chez cet autre grand savant, Gudmund Schütte, avec lequel Mansion avait beaucoup d'affinités. Dans son admirable livre *Our Forefathers* (tome I, p. 5), le professeur danois se demande quelle est la patrie des Européens. Sa réponse possède la même saveur que celle que nous venons de signaler chez Mansion : « an old home for Europeans is obviously Europe ». Mansion et Schütte ont également ce trait commun d'avoir été les premiers, eux les représentants de petits pays, à oser s'attaquer aux théories sacro-saintes de Bremer, qui faisaient loi et devant lesquelles le monde savant s'inclinait : Magister dixit ! Cette attitude courageuse est à leur honneur et la science leur doit beaucoup à cet égard.

raison : « La région est foncièrement néerlandaise, les documents dont je me suis servi appartiennent aux plus anciens de la Belgique; ils se rattachent naturellement aux archives écrites en moyen-néerlandais qui nous permettent, à partir du XIII^e siècle, de suivre, sans interruption, l'usage gantois de la langue. A cela je puis encore ajouter que, pour l'explication des noms de lieux, une certaine connaissance de la région est requise et qu'en ma qualité de Gantois de naissance, je puis naturellement revendiquer une certaine compétence dans ce domaine » (1). Sa méthode ? « Parmi les documents dont nous disposons, seuls ceux qui furent indubitablement écrits par des scribes des IX^e et X^e siècles furent utilisés à mes fins. Tout ce qui a été écrit après 1000, que cela repose sur de plus anciens textes ou non, je n'en ai pas tenu compte » (2).

Le recours aux sources, aux textes manuscrits eux-mêmes, datés et localisés, voilà « les pieux armés » sur lesquels Mansion a bâti sa belle onomastique gantoise. Il a prouvé que « le *dietsch* littéraire du XIII^e siècle est en réalité de l'ancien néerlandais du XII^e » (3).

Jamais son enseignement ne fut indigeste ni froid : il se servait de sa vaste érudition pour le rendre vivant, il en faisait une biologie du langage. Pour y réussir, il fallait posséder une connaissance en quelque sorte synthétique

---

(1) p. 3 « De streek is door end oor Nederlandsch, de stukken die ik gebruikte behooren tot de oudste in België en zij sluiten zich natuurlijk aan bij de Middelnederlandsche oorkonden, die van de XIII^e eeuw af, in onafgebroken reeks, het Gentsch taalgebruik laten volgen. Daarbij kan ik nog voegen dat voor de beoordeeling der plaatsnamen eenige kennis van de streek vereischt is, eene bevoegdheid die mij, als geboren Gentenaar, natuurlijk niet ontbreekt. »

(2) p. 3 : « Alleen datgene, wat ongetwijfeld door handen der IX^e of X^e eeuw geschreven voor ons ligt, is voor mijn doel benuttigd. Alles wat later dan het jaar 1000 geschreven is, moge het op oudere teksten berusten of niet, valt buiten mijne beschouwing. »

(3) p. 296 : « dat het letterkundige Dietsch van de XIII^e eeuw eigenlijk is *Oudnederlandsch uit de* XII^e. »

des langues humaines, ou du moins des langues indo-européennes. Comme l'universel Meillet, Mansion s'était consacré à l'acquérir. Ses thèses particulières et d'intérêt local ne sont que des applications de ses grandes théories générales. L'étude sur les noms propres du vieux-gantois, sa toponymie flamande procèdent des principes établis dans son étude sur *Les Gutturales Grecques*, son admirable *Esquisse d'une histoire de la langue sanscrite* (1), son dernier article *A propos de la déclinaison du hittite*, son étude sur *Le problème saxon* (2), complétée tout récemment par un opuscule sur *Les vieux noms flamands de France* (3), son savant manuel de vieux-haut-allemand (4) et dans tant d'autres articles. Ces œuvres en apparence disparates ne sont en réalité que les différents aspects du même problème : la genèse du langage. Elles montrent au vif d'abord l'admirable esprit de suite de Mansion. Jamais il n'abandonne un problème qu'il s'est posé. Il y emploie toute la ténacité de sa race. Il le poursuit dans ses méandres et personne ne dira qu'il le fait sans succès. Par ailleurs, cette apparente diversité nous révèle un homme qui se tient au-dessus des conceptions étroites du spécialiste. Quand il met les indianistes en garde contre la spécialisation à outrance, — ses paroles ont la même valeur pour les autres philologues, qu'ils soient germanistes, classiques ou romans; il leur dit : « Les indianistes n'ont peut-être pas assez profité des enseignements de l'histoire des autres langues et s'en sont tenus à leurs hypothèses abstraites. Or, dans bien des cas, le développement des idiomes indo-aryens se compare

(1) Paris, 1931.
(2) *Bull. bibliogr. et pédag. du Musée Belge*, XXIX.
(3) *Oude Vlaamsche Namen uit Frankrijk, Onze Taaltuin*, zesde jaargang n° 1. Rotterdam (1937).
(4) *Althochdeutsches Lesebuch für Anfänger*. Heidelberg, C. Winter, 2e verbesserte Auflage, 1932.

sans effort à celui des dialectes romans, dont le détail nous est infiniment mieux connu. Dans d'autres, le domaine germanique fournit des rapprochements tout aussi suggestifs. S'il en est ainsi, loin de passer pour téméraires, les tentatives de solution qui s'appuient sur des procès authentiquement constatés par ailleurs, devront plutôt être qualifiées de prudentes » (1). Rejetons donc le mythe du prétendu changement d'orientation de Mansion, qui de classique et orientaliste serait devenu germaniste. Il devait cultiver les trois champs pour être complet. Et retenons la leçon de prudence qui se dégage de ses articles comme elle se dégageait de son enseignement. « Wees voorzichtig ! » « Soyez prudents ! » : combien de fois l'avons-nous entendu ce conseil toujours répété et si rarement suivi, ce *leitmotiv* qui nous semblait alors si naturel, presque banal en son ton familier ! C'est seulement plus tard que nous en avons compris toute la valeur, lorsque l'expérience eut rogné les ailes de notre jeune imagination.

Que nos linguistes présents et futurs lisent donc cette admirable *Esquisse d'une histoire de la langue sanscrite*. Ils y apprendront avec une discipline ou méthode de travail, cette vérité si souvent méconnue que l'étude de l'indo-européen n'est pas une simple gymnastique de l'esprit, une jonglerie qui fait sourire le profane ou le sceptique. Ils pourront dire, ainsi que leurs maîtres, en refermant le livre : « J'y ai appris beaucoup de choses de mon métier, et quiconque n'est pas à la fois grammairien et indianiste y fera des découvertes nombreuses » (2). Quant aux critiques, Mansion a prévu leur objection. Il y répond avec sa maîtrise habituelle : « On pourrait être tenté de voir une pétition de

(1) *Esquisse d'une histoire de la langue sanscrite*, p. VII.
(2) *op. cit.* Préface par L. de la Vallée Poussin, p. V.

principe dans cette méthode qui consiste à restituer l'indo-européen au moyen du sanscrit, puis à expliquer le sanscrit à l'aide de l'indo-européen que l'on vient de reconstituer. En réalité, il s'agit de deux aspects d'un seul et même travail de comparaison entre des termes divers. Si, après avoir restitué l'indo-européen en remontant du connu à l'inconnu, on procède en sens inverse en supposant donnée la solution du problème, on ne fait que contrôler par une contre-épreuve la valeur des résultats obtenus. Loin d'infirmer la méthode, le contrôle de l'exposé historique qui part de la langue-mère censée connue en démontre le bien-fondé » (1).

Cet enseignement de l'indo-européen, comme il le rend vivant, clair, précis, acceptable. Que nous sommes loin de l'exposé lourd et long des linguistes allemands ! Prenons comme exemple la question de la « séparation » des langues européennes. Il prend position avec cette clarté de pensée qui le caractérise, il nous répond : « La rupture de l'unité indo-européenne s'est préparée d'abord par la formation de dialectes distincts, dialectes dont le traitement des gutturales nous permet de retrouver la trace et qui semblent avoir été, comme les dialectes d'aujourd'hui, traversés par de nombreuses lignes d'isoglosses. Plusieurs d'entre eux se sont vraisemblablement constitués en langues indépendantes par l'absorption ou la disparition de parlers intermédiaires. Enfin des migrations ont, selon toute probabilité, joué un rôle dans la formation de plusieurs langues indo-européennes » (2). Voulez-vous deux autres exemples empruntés à ses deux derniers articles ? Abordant la question épineuse du hittite, il n'hésite pas dès le début à prendre position : « Il n'est plus permis actuellement de mettre en doute le fait

(1) *op. cit.* p. 29.
(2) *op. cit.* p. 34.

de la parenté du hittite avec les langues indo-européennes précédemment reconnues. On ne contestera pas davantage que le hittite soit une langue asiatique, apparaissant à date fort ancienne, de caractère au moins en partie très archaïque et d'aspect particulièrement composite ». Voilà le théorème posé et la démonstration suivra claire, pressée, précise. Ce bel article est avec celui de Walter Petersen, *Hittite Demonstrative Pronouns* (1), paru simultanément, une des contributions les plus révélatrices à l'étude de ce sujet aride et difficile. Se tournant ensuite vers ce problème qui le préoccupa toujours, celui qu'il intitula jadis « le problème saxon », Mansion de nouveau fit œuvre de pionnier. Travail ingrat et humble, qui devait cependant attirer l'attention de plusieurs grands savants sur ces noms de lieux du Boulonnais. C'est ainsi que Ferdinand Lot faillit réclamer pour l'anglais les côtes de la Manche (2) et que Schütte fut amené à traiter longuement le même sujet (3).

Qu'il traite n'importe quelle question, si aride soit-elle, l'enseignement de Mansion n'est jamais sec, ennuyeux, mort. Il l'émaille sans cesse d'exemples savoureux, qui révèlent une culture artistique et littéraire profonde, un goût sûr et fin. Tantôt il rappelle aux dialectologues flamands la triste aventure des savants shakespeariens qui, ayant réussi à identifier la dame noire des *Sonnets*, s'aperçurent, à leur horreur, lorsqu'ils furent confrontés avec la réalité, qu'elle était blonde; aux indianistes les transports délirants de Max Müller et ses contemporains lors de la « découverte » du sanscrit; aux jeunes apprentis savants l'histoire de la pantoufle de *vair* (et non de *verre*) de Cendrillon, etc., etc.

---

(1) *American Journal of Philology*, July, 1937.
(2) *Bretons et Anglais aux Ve et VIe siècles*, Proceedings of the British Academy, vol. XVI (1930), London, p. 13.
(3) *Our Forefathers*, vol. II, p. 219.

Comme le fit remarquer si justement M. Corin « ceux qui, entrés plus avant dans sa familiarité, ont d'aventure fait dériver la conversation sur des sujets littéraires, ont pu s'émerveiller de la sûreté, de la sensibilité, de la finesse de son goût : par quoi il s'avérait de l'essence des Belpaire, épris de Bon et de Beau » (1).

Combien je regrette de ne pouvoir apporter à célébrer sa mémoire ce style merveilleux, jailli du cœur, qui lui faisait trouver les mots qui réconfortent et exaltent. Je n'en dirai pas davantage.

On pourrait me reprocher de ne pas avoir parlé plus longuement de l'homme. Je m'en suis gardée à dessein. Joseph Mansion a toujours pratiqué une réserve extrême à découvrir de lui même plus que la nécessité ne l'obligeait de faire. J'ai respecté ce sentiment. Je ne forcerai pas sa vie intime. Sur ce point je l'ai toujours associé à John Galsworthy : même réserve, même aristocratie physique, intellectuelle et morale, tempérée par un brin d'ironie et par beaucoup d'humour; même *kindliness* si rarement atteinte; même stoïcisme admirable; même attitude à l'égard de la vie. Ne semblent-ils pas tous deux nous dire : « Plus je songe à la vie humaine, plus je crois qu'il faut lui donner pour témoins et pour juges l'*Ironie* et la *Pitié*, « without that, all is dry as a parched skin of orange ».

En regardant le beau portrait dû au pinceau de José Wolff, n'y trouvons-nous pas la personnification même de ce savant idéal, tel qu'Anatole France nous l'a dépeint en des termes inoubliables : « Il était vertueux de la façon la plus rare : il l'était avec grâce. Il avait des vertus fortes et des vertus charmantes. Il était bienveillant et serviable. Il mettait tout son soin à ne désobliger personne. Il s'efforçait

(1) *op. cit.* p. 6.

de se faire pardonner sa supériorité à force de simplicité, de déférence pour autrui, et en se donnant autant que possible les dehors d'un homme ordinaire. Dans des souffrances longues et parfois cruelles, il gardait sa douceur et sa joie restait abondante : il la composait de la joie des autres. Il conservait du bien qu'on lui voulait une mémoire toujours fraîche et le mal qu'on lui faisait, il l'ignorait toujours. On pourrait lui appliquer ce vers de Sophocle : « Je naquis pour partager l'amour et non la haine ».

Simonne D'ARDENNE.

Omer de Bast

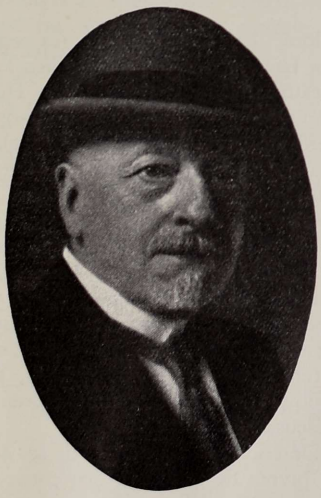

Omer De Bast est né à Gand le 15 mars 1865.

Après avoir fait ses humanités à l'Athénée de cette ville, il entreprit les études de médecine; mais la grande part de mémoire que demandent les sciences naturelles ne convenait pas à son esprit, attiré vers les raisonnements rigoureux des sciences exactes : élève de la troisième année, il constata qu'il faisait fausse route, et eut le courage de recommencer d'autres études universitaires. Il vint consulter Eric Gerard, tenté par le renom naissant du nouvel Institut créé par

Montefiore. Cette entrevue fut décisive pour sa carrière; cinq ans après, en octobre 1890, il conquérait son diplôme d'ingénieur électricien avec la plus grande distinction.

* * *

A peine diplômé, Eric Gerard l'engagea comme assistant. Il lui confia la tâche difficile de surveiller l'appropriation des anciens locaux de l'Ecole normale des Humanités, que le Gouvernement venait de mettre à la disposition de l'Institut Montefiore, dont la population croissait sans cesse. Le jeune assistant remplit cette mission de la manière la plus heureuse : sous la direction de son Maître, il réalisa des installations remarquables, portant l'empreinte de l'ordre et de la méthode qui ont caractérisé toute sa carrière.

Encore sur les bancs de l'école, Omer De Bast avait été adjoint à la rédaction du Bulletin scientifique de l'Association des Ingénieurs électriciens sortis de l'Institut Montefiore. Il se distingua immédiatement dans ces fonctions, publiant des traductions d'auteurs anglais, présentant en séance des mémoires de collaborateurs éloignés, prenant part à toutes les discussions.

L'Institut Montefiore, l'Association de ses anciens élèves, tels furent les pivots de son existence entière : insouciant des honneurs venus du dehors, il leur consacra toutes ses forces, tout son temps, toutes ses publications; la sincérité de ses intentions et la constance de son dévouement, autant que sa valeur, commandaient le respect de tous, et cela depuis le début jusqu'à la fin d'une carrière de quarante-cinq années, exceptionnelle par l'unité des efforts vers l'idéal poursuivi.

A l'Institut Montefiore, Omer De Bast devint répétiteur en 1893, Chef de Travaux en 1902; en réalité, ces grades modestes ne correspondaient pas au rôle de premier plan

qu'il jouait déjà alors, car il devint très rapidement le bras droit incontesté d'Eric Gerard : aussi, le titre de Sous-Directeur, qu'il reçut en 1903, ne fit-il que consacrer un état de fait qui existait depuis longtemps.

A l'Association des Ingénieurs électriciens, dès 1892, Omer De Bast fut appelé, à une grande majorité, aux fonctions de Président du Comité scientifique : il n'avait alors que deux ans de grade, et l'on s'étonne d'une si rapide ascension : en réalité, le jeune assistant avait déjà à ce moment acquis une autorité de chef, tant par ses connaissances et son talent de professeur, que par l'entièreté de son dévouement et la rigueur de son jugement. Il fut élu cinq fois Président, la dernière en 1901, après quoi il se retira pour favoriser l'arrivée d'autres camarades de valeur.

* * *

Cette première partie de la carrière d'Omer De Bast fut marquée par la création définitive des laboratoires de l'Institut, qui connurent une si juste renommée et, en même temps, par une production scientifique de grande valeur. Celle-ci eut pour principal objet la technique des courants alternatifs, que l'Exposition de Francfort en 1890, avait brusquement mis en lumière, et dont les applications industrielles ne cessaient de se multiplier. Il étudia successivement les moteurs asynchrones, les transformateurs, les alternateurs, la théorie des courants polyphasés, et d'autres sujets encore. Chaque année, de nouveaux mémoires du jeune auteur paraissaient dans le *Bulletin scientifique de l'A. I. M.*; leur caractère est constant : rassembler des documents épars, débrouiller et perfectionner les théories encore confuses de cette époque, pour arriver à une synthèse marquée d'une impeccable méthode et d'une lumineuse clarté. Si l'objectif qu'il poursuivait est avant tout l'enseignement, ces travaux

ont été pour Omer De Bast l'occasion de créer diverses méthodes relatives au calcul des machines ou aux mesures, qui sont devenues classiques; son important mémoire sur les « Relations entre les grandeurs électriques dans les circuits parcourus par des courants alternatifs », fut en grande partie reproduit par la revue française *L'Eclairage électrique* et ensuite édité en un volume de la collection Béranger, qui connut le plus grand succès.

* * *

Depuis sa nomination de Sous-Directeur de l'Institut Montefiore jusqu'à la guerre, l'activité d'Omer De Bast, sans cesser d'être aussi intense, changea d'orientation : au cours de cette époque, le nombre des élèves de l'Institut devint considérable, atteignant le chiffre de trois cents peu de temps avant l'invasion; d'un autre côté, les éditions des « Leçons sur l'électricité » et des « Mesures électriques » d'Eric Gérard, ouvrage de près de trois mille pages, se succédaient sans interruption.

Bien qu'Omer De Bast fut secondé aux laboratoires par plusieurs assistants, il conserva seul, jusqu'en 1913, la charge des répétitions; il y consacrait toutes ses après-midi. Si l'extrême modestie du répétiteur fut cause qu'il ne s'offusqua jamais de ce rôle d'apparence secondaire, son talent de professeur éclatait malgré tout; un nombreux auditoire se pressait autour du jeune maître pour entendre les éclaircissements qu'il prodiguait sans compter. Sa façon d'interroger était remarquable : sous le prétexte d'une seule question choisie dans le programme, le récipiendaire se voyait obligé d'accomplir un voyage complet parmi les matières imposées; impitoyablement ramené aux principes dès qu'il s'égarait ,il apprenait autant à raisonner avec rigueur qu'à approfondir les problèmes de l'électrotechnique;

aussi, les électriciens formés par l'Institut, à cette époque, ont-ils tous conservé une impression profonde de ces interrogatoires, qui ont largement contribué à leur éducation.

En même temps, Eric Gerard trouvait dans son second un digne et fervent collaborateur à sa grande œuvre, les « Leçons sur l'électricité » et les « Mesures électriques ». Omer De Bast consacrait, à cette époque, tout son talent d'écrivain technique à la rédaction des éditions successives du renommé traité, soigneusement tenu au courant des nouveautés scientifiques et techniques. Il estimait accomplir ainsi un devoir envers l'enseignement de l'Institut : il ne se trompait pas, car ce grand ouvrage, aussi vaste comme érudition que correct au point de vue de la méthode, rendit d'inestimables services aux élèves et anciens élèves de l'Ecole, en même temps qu'il portait au loin sa renommée.

* * *

Omer De Bast succéda à Eric Gerard dès la réouverture de l'Université après l'armistice. Homme d'enseignement avant tout, il dirigea ses efforts vers la création d'un cours qui répondît entièrement à son idéal.

Malgré sa grande érudition et le soin qu'il prenait quotidiennement de se tenir au courant de tout ce qui paraissait, il était un partisan convaincu de la limitation de l'enseignement aux principes : les questions techniques devaient, à ses yeux, être considérées comme des applications des grandes lois; il fallait, bien entendu, choisir ces applications de manière à rencontrer les principaux cas de la pratique courante; mais il importait de ne pas chercher à augmenter le bagage des connaissances des élèves au détriment de leur compréhension; « il faut avant tout » disait-il, « leur donner le bon sens de l'électricien ». Et il affirmait souvent que savoir limiter sa matière et choisir les questions à enseigner, était

peut-être, à l'heure actuelle, la tâche la plus importante et la plus difficile d'un professeur.

D'un autre côté, Omer De Bast voulait qu'un élève attentif au cours ait entièrement compris la matière enseignée; préparant ses leçons avec minutie, il arrivait, de l'avis de tous ses élèves, à réaliser ce but, quelle que fût la difficulté du sujet traité.

Omer De Bast créa plusieurs cours destinés à servir de complément à celui qu'il professait. Il arriva à maintenir à l'Institut Montefiore une harmonie parfaite dans les matières enseignées aussi bien que dans leur distribution opportune au cours de l'année, résolvant ainsi d'une manière heureuse le problème si délicat des études faites en une seule année complémentaire.

* * *

En dehors de l'Université, Omer De Bast fut nommé professeur à l'Ecole industrielle supérieure de la Ville de Liége, en 1894, et Directeur de celle-ci en 1910; il occupa ces fonctions jusqu'en 1931, date à laquelle il fut atteint par la limite d'âge. Il renouvela l'enseignement de l'électricité et le porta à un haut degré de perfection. La Ville construisit sur ses indications, le bel Institut d'électricité en annexe du bâtiment du Boulevard Saucy, qu'il dota d'un laboratoire moderne, ainsi que de riches collections de machines et d'instruments. Il eut beaucoup de satisfaction de cet enseignement, suivi par des élèves avides de s'instruire.

Omer De Bast était membre du Comité électrotechnique belge depuis 1909; il fut appelé à la Présidence en 1920; ses éminentes qualités y furent toujours très appréciées, et il y rendit de précieux services.

Il était en outre Vice-Président de l'Institut belge de recherches radioscientifiques; Président du Comité national belge de l'Eclairage; Président du Jury du Concours Montefiore; Membre d'honneur de la Société française des Electriciens; Président du Conseil d'Administration de l'A. I. M.; Conseiller permanent de cette Association; Membre du Comité scientifique de l'A. I. Lg.; Président du Comité de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Industrielle.

Il avait reçu de hautes récompenses belges ou étrangères : Il était Commandeur de l'Ordre de la Couronne, Officier de l'Ordre de Léopold, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, Chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne, Croix civique de 1re classe, etc.

* * *

Lorsqu'Omer De Bast eut terminé sa dernière leçon à l'Ecole industrielle, un élève se leva, et, tant au nom de son année qu'en celui des 37 générations précédentes formées par le dévoué professeur, exprima à celui-ci le regret provoqué par sa retraite et la reconnaissance de tous pour le dévouement apporté dans son enseignement.

A l'Université, comme on s'en souvient, ce même sentiment prit la forme d'une éclatante manifestation de sympathie, à laquelle s'associèrent des centaines d'électriciens du monde entier, collègues, amis ou anciens élèves de celui qui venait de terminer sa carrière.

Le 16 juin 1935, devant une brillante assemblée, qui se pressait dans le grand auditoire de l'Institut, fut fait l'éloge de l'éminent professeur; son buste en bronze, œuvre du sculpteur Dupont, lui fut offert; le don d'un médaillon en bronze, destiné au grand auditoire, fut agréé solennellement par M. le Recteur Duesberg au nom de l'Université. Enfin,

le Président annonça la création, suivant le désir de M. De Bast, d'un prix triennal à décerner au mémoire paru dans le *Bulletin de l'A. I. M.* qui se distinguerait par le plus de clarté, d'ordre et de méthode.

Omer De Bast ne profita pas longtemps de la liberté et du repos de sa retraite : un an après, sa santé déclinait, et, le 20 octobre 1937, il s'éteignit doucement.

Suivant la volonté du défunt, la cérémonie funèbre eut lieu dans la plus stricte intimité, le 22 octobre.

A la séance de la Faculté des Sciences appliquées qui suivit, M. le Pro-Doyen Rey fit l'éloge du Collègue disparu. M. l'Administrateur-Inspecteur Dehalu exprima à son tour les regrets unanimes que la mort d'Omer De Bast provoquait à l'Université.

Le dimanche 25, une imposante délégation de l'Association des ingénieurs électriciens sortis de l'Institut Montefiore, vint se recueillir dans un respectueux silence devant la tombe de son regretté Président; une couronne y fut déposée, en même temps qu'une gerbe du Comité électrotechnique belge. Une heure après, les anciens élèves de l'Ecole industrielle accomplissaient le même geste.

H. Chauvin.

Règlement du prix triennal Charles Hanocq

Il est fondé, sous la dénomination de Prix Triennal Charles Hanocq, un prix qui sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire relatif à la Mécanique Appliquée à l'Art de l'Ingénieur, et ayant pour auteur un élève de la Faculté Technique de l'Université de Liége ou un ingénieur diplômé par cette Faculté depuis 5 ans au plus (au moment de la remise de son mémoire) et membre de l'A. I. Lg.

Le prix sera triennal et constitué par les intérêts accumulés d'un capital de 25.000 francs, dont l'Association des Amis de l'Université de Liége est propriétaire.

Le prix ne pourra pas être divisé; le montant du prix non attribué sera ajouté au capital primitif de la fondation.

Le jury sera constitué de 3 membres dont 2 seront nommés par l'Association des Amis de l'Université de Liége et 1 par le Comité Scientifique de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liége.

Les frais d'administration et de réunion du jury seront prélevés sur les intérêts du capital.

Les mémoires seront rédigés en langue française; ils seront manuscrits ou imprimés, mais dans ce cas, ils ne pourront pas avoir été publiés en dehors de la période triennale à laquelle le concours se rapporte. Ils seront adressés en

3 exemplaires à M. le Président des Amis de l'Université de Liége au plus tard le 1er octobre de l'année précédant celle fixée pour l'attribution du prix.

Le Prix Charles Hanocq sera décerné pour la première fois en février 1939.

En cas de dissolution de l'Association des Amis de l'Université, le capital du prix sera versé à l'A. I. Lg. ou à son défaut à une société scientifique poursuivant le même but qui en assurera la gestion selon le présent règlement.

Le Conseil des Amis de l'Université de Liége tranchera les cas non prévus au règlement.

Règlement du prix décennal Charles Hanocq

Il est fondé, sous la dénomination de Prix Décennal Charles Hanocq, un prix qui sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire relatif à la Mécanique Appliquée à l'Art de l'Ingénieur et ayant pour auteur un ingénieur diplômé en Belgique par une Université ou école assimilée.

Ce prix décennal est constitué par les intérêts accumulés d'un capital de 20.000 francs, dont l'Association des Amis de l'Université de Liége est propriétaire.

Le prix ne pourra pas être divisé; le montant du prix non attribué sera ajouté au capital primitif de la fondation.

Le jury sera constitué de 7 membres nommés respectivement par les bureaux de l'Association des Amis de l'Université de Liége, et des différentes associations belges d'ingénieurs A. I. Lg., A. I. Br., A. I. G., U. I. Lv., A. I. Ms. et A. I. A.

Les frais d'administration et de réunion du jury seront prélevés sur les intérêts du capital.

Les mémoires seront rédigés en langue française, ils seront manuscrits ou imprimés, mais dans ce cas, ils ne pourront pas avoir été publiés en dehors de la période décennale à laquelle le concours se rapporte. Ils seront adressés en 7 exemplaires à M. le Président des Amis de

l'Université de Liége au plus tard le 1er octobre de l'année précédant celle fixée pour l'attribution du prix.

Le prix sera décerné pour la première fois en février 1945.

En cas de dissolution de l'Association des Amis de l'Université de Liége, le capital du prix sera versé à l'A. I. Lg. ou à son défaut à une société scientifique poursuivant le même but, qui en assurera la gestion selon le présent règlement.

Le Conseil des Amis de l'Université de Liége tranchera les cas non prévus au règlement.

Chronique

Nominations

Corps professoral

M. W. Esser est nommé chargé de cours près la Faculté de Médecine.

M. L. Brull est nommé chargé de cours près la Faculté de Médecine.

M. H. Janssens est nommé chargé de cours près la Faculté de Philosophie et Lettres.

Mlle S. D'Ardenne est nommée chargée de cours près la Faculté de Philosophie et Lettres.

MM. J. Danze et R. Bidlot sont chargés de faire, à la Faculté technique, le cours d'appareillage des industries chimiques.

Chefs de travaux — Assistants

M. L. Dehousse est nommé assistant des cours d'éléments de géométrie analytique, d'analyse infinitésimale, de mécanique analytique et d'analyse supérieure par A. R. du 21 sept. 1937.

M. M. Migeotte est nommé assistant du cours d'optique, de spectroscopie et d'astrophysique, par A. R. du 21 septembre 1937.

M. G. Duyckaerts est nommé assistant à l'Institut de chimie générale par A. R. du 21 septembre 1937.

Table des Matières

Editoriaux 1, 61, 119, 159

A. B. Dobrowolski : *Le problème de l'éducation intellectuelle générale* 2

V. Bohet : *Nouvelles impressions d'Amérique* 63
A propos de l'éducation intellectuelle générale 86

F. Bureau : *L'organisation de l'enseignement des mathématiques à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich* 121

R. Nihard : *Journées pédagogiques universitaires* 135

L. Halkin : *La ville de Rome au temps d'Auguste* 161
Inauguration des nouveaux locaux de l'Hôpital de Bavière : discours de MM. Neujean, Picard, Delrez, Debalu, Duesberg 20
Manifestation Joseph Willems de Laddersous : discours de MM. Duesberg, Philippin, Moreau, Laurent et Willems 199

Nécrologie : *A. Gravis*, par R. Bouillenne 41
E. Goursat, par R. Germay 52
J. Halkin, par O. Tulippe 90
E. Digneffe, par J. Duesberg 113
A. Bricteux, par J. Prickartz 142
H. L. de Beco, par L. Brull 150
J. Mansion, par S. d'Ardenne 221
O. de Bast, par H. Chauvin 235

Assemblée générale ordinaire du 15 mars 1937 : rapports du Secrétaire et du Trésorier, budget et compte 104

Règlement des deux prix Charles Hanocq 243

Chronique 59, 111, 157, 247

VERRERIES DE LABORATOIRE EN "BOROMICA"

FABRICATION DES CRISTALLERIES DU VAL ST LAMBERT

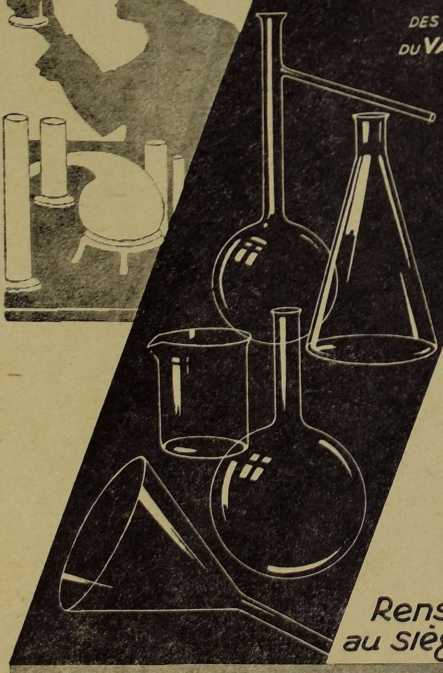

SPÉCIALITÉ ENTONNOIR

"PARFAITCÔNE"

CONICITÉ PARFAITE

Renseignements au siège social des

CRISTALLERIES DU VAL SAINT LAMBERT

PRES LIEGE BELGIQUE

SOBELPRO

Les Établissements

HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX

Société Anonyme au capital de 2.000.000 de Francs

Siège Social : BRUXELLES, 155, Rue de Laeken

Succursale : LIÉGE, 24, Rue des Carmes

Ancienne firme LAOUREUX et Cie

Installations complètes de laboratoires Scientifiques ou Industriels

APPAREILS, RÉACTIFS ET PRODUITS PURS

Bactériologie, Physiologie, Histologie, etc.

Appareils de mesures électriques – Pyrométrie – Thermométrie

APPAREILS DE TOPOGRAPHIE ET DE GEODESIE

COMPTE-TOURS, TACHYMÈTRES ET TACHYGRAPHES

Analyseurs de Co et Co2 chimiques et électriques simples et enregistreurs

Manomètres indicateurs de vide et de pression simples et enregistreurs

Fours et Brûleurs „ Mékers " *pour usages industriels et de laboratoires*

Machines pour essais physiques des métaux et matériaux

ATELIER DE RÉPARATION ET D'ÉTALONNAGE

Etude, devis et mise en marche par techniciens spécialistes